

La Roche-sur-Yon, le 13 juin 2005

Direction du Conseil et du
Contrôle interne de la légalité
Service Conseil municipal
Courrier

HOTEL DE VILLE

Place Napoléon – BP 829

85021 La Roche-sur-Yon Cedex
tél. : 02 51 47 47 47
fax : 02 51 37 48 71

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2005

PROCÈS VERBAL

(En application de l'article L 2121-25 du code général des collectivités territoriales)

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal désigne **Fabrice ORDONNEAU** comme **secrétaire de séance**.

Aucune observation n'étant formulée, les procès-verbaux des séances des 22 et 30 mars 2005 sont approuvés.

Monsieur le Maire donne lecture des **pouvoirs** :

Bernard VIOLAIN	à	James VARENNES
Françoise BERNIER	à	Daniëlle HILLIER (question 1)
Jean-Yves DAVIAUD	à	Monique RODDE (questions 1 à 22)
Françoise ORCEAU	à	Madeleine DAVID

Monsieur le Maire, souhaitant honorer la mémoire de deux anciens élus de La Roche-sur-Yon, Annick GAUTIER et Janine CHOBLET, fait la déclaration suivante :

“En 1977, quand Jacques AUXIETTE accepte de conduire la liste de gauche à La Roche-sur-Yon pour les municipales, cette liste est composée de 17 personnes issues du Parti Socialiste, 10 issues du Parti Communiste, dont Madame Annick GAUTIER, alors âgée de 55 ans et employée de la Sécurité Sociale, et 6 venant du groupe “PSU et Autogestionnaires”, dont Madame Janine CHOBLET, 46 ans à l'époque, conseillère en économie sociale et familiale.

Annick GAUTIER (1922-2005), grande résistante vendéenne au sein du réseau “Libé-nord”, entre dès la libération au Parti Communiste, ainsi qu'à la CGT, où elle devient une militante disponible et appréciée de ses camarades ; elle a particulièrement pesé pour la défense de notre système de sécurité sociale et activement participé aux mouvements pour l'amélioration des conditions de travail.

Janine CHOBLET (1931-2005) quant à elle, discrète, attentive aux autres, s'est particulièrement investie dans le développement des solidarités, le lien social, la vie associative.

Toutes deux ont connu le plaisir de la victoire de la gauche unie dans sa diversité, rassemblée pour un projet de ville qui s'est prolongé, quelques années plus tard, dans un projet de société au niveau national.

Au moment de la présentation de cette liste lors de la campagne de 1977, la presse remarquait : “La liste d'Union de la Gauche comporte six éléments féminins dont cinq travaillent” (PO 23-03-77).

Pendant six ans, comme conseillères municipales, toutes deux ont travaillé, aux côtés de Jacques AUXIETTE, à la mise en place des prémices de ce qui fait aujourd'hui la force, l'attractivité et le dynamisme de notre ville : bases de la démocratie participative, développement des solidarités, développement des zones d'habitat et des services publics municipaux, mise en place d'une politique culturelle et sportive ouverte à tous, etc.

En 1983, Madame Janine CHOBLET était à nouveau élue sur la liste de gauche conduite par Jacques AUXIETTE, alors que Madame Annick GAUTIER quittait l'équipe municipale.

Vice-Présidente de la commission jeunesse, temps libre et vie associative, Janine développe son intérêt pour ce domaine, et en octobre 1989 elle participe à la création de l'association pour la gestion de la maison de quartier sur le quartier nord-est, qui deviendra plus tard le quartier des Pyramides.

Dès lors, Présidente de l'association de quartier, elle n'aura de cesse d'ouvrir la ville sur ce quartier si marqué par son urbanisme, d'ouvrir le quartier à la mise en valeur de ses richesses."

1. Contrat d'objectifs entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Vendée et la Ville

Rapporteur : Claude PERRET

La Caisse d'Allocations Familiales de la Vendée et la Ville de La Roche-sur-Yon ont depuis longtemps engagé de nombreuses collaborations pour répondre le mieux possible aux besoins des familles yonnaises, notamment celles qui ont des difficultés économiques et sociales.

Face aux enjeux sociaux à venir et devant la diversité de leurs champs d'action communs, les deux partenaires décident d'harmoniser leurs interventions, avec une attention particulière portée à la participation des habitants. Ce partenariat s'inscrit comme un élément central d'un projet social partagé sur le territoire de la ville.

Le contrat d'objectifs à intervenir entre la CAF de la Vendée et la Ville de La Roche-sur-Yon a pour objet de fixer les conditions et modalités de collaboration renforcée. Le conseil municipal est appelé à approuver ce contrat d'objectifs, pour une durée de 4 ans.

C. PERRET rappelle l'historique de cette démarche initiée le 25 septembre 2002 à l'occasion d'une rencontre entre la Ville et la CAF. Les préoccupations évoquées lors de cette rencontre concernaient :

- l'échange d'informations statistiques (la CAF, du fait de la distribution de revenus sociaux, constitue un bon observatoire de la situation sociale sur un territoire).
- l'information mutuelle sur les évolutions respectives des deux institutions (qui avaient déjà de nombreux terrains d'intervention communs).
- la communication publique pour des opérations communes.

Lors de cette réunion, Jacques AUXIETTE avait souhaité que les deux structures travaillent à l'élaboration d'un contrat d'objectifs permettant de fédérer les diverses actions conduites, et que ce futur contrat soit suivi par une coordination technique territorialisée prenant appui sur les 4 mairies annexes. Les modalités de travail fixées à ce moment là se sont révélées inopérantes pour les services. De nouvelles modalités ont été définies et ont permis un travail approfondi au cours de l'année 2004, qui a abouti au projet présenté aujourd'hui.

C. PERRET commente, à l'aide d'un diaporama (annexe 1) les éléments essentiels de ce contrat d'objectifs.

Concernant la liste des actions à développer au stade opérationnel, en application de ce contrat,

C. PERRET cite les dossiers suivants :

- problématique de l'accueil des enfants de 2 à 3 ans ;
- horaires étendus pour les accueils petite enfance ;
- accueil des enfants handicapés dans les structures petite enfance et enfance ;
- projet éducatif local ;
- complémentarité et cohérence des aides et des secours d'urgence ;
- prise en compte de la proximité dans l'accueil social ;
- participation des conseillères d'éducation sociale et familiale aux actions de proximité ;
- mesures d'accompagnement social dans le domaine du logement ;
- suite à la mise en place des coordinations de quartier dans le cadre du contrat de ville, réflexion pour un projet social de quartier ;

- simplification des procédures et des tâches de gestion des maisons de quartiers dans leurs relations avec la CAF et la Ville ;
- mise en œuvre de l'observatoire partagé des statistiques.

Concernant les aspects financiers, **C. PERRET** note que les engagements contractualisés entre la Ville et la CAF se montent à plus de 7 millions d'euros (59 % pour la Ville et 31 % pour la CAF), ce qui est considérable.

En conclusion, elle se félicite de l'aboutissement de ce partenariat inter-institutionnel dynamique qui est un élément clé du développement social. Elle regrette néanmoins qu'un travail identique ne puisse se réaliser avec le Conseil Général qui dispose d'une compétence sociale importante. Il semble difficile d'effectuer un travail partenarial avec cette collectivité.

Par ailleurs, **C. PERRET** fait part de ses inquiétudes sur le financement de la politique familiale au niveau national. En effet, la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF), compte tenu de ses engagements et des programmes qu'elle a lancés (soutien aux crèches, centres de loisirs...) avait prévu une « montée en puissance d'environ 12 % par an entre 2005 et 2008 ». Or le gouvernement a annoncé d'une part que ce pourcentage serait ramené à 8 %, et d'autre part que la CNAF devait doubler le nombre de postes non remplacés suite à des départs en retraite. On peut donc légitimement être inquiet face à ce désengagement qui risque de peser sur la consommation des familles et donc sur le dynamisme économique.

C. BLAYOT déclare :

« En matière de développement social, il y a toujours des partenariats à construire sur les bases de documents contractuels ou conventionnels, et puis, il y a les partenariats déjà actifs, ceux qui s'expriment sur le terrain, ce qui a été évoqué avec les associations de quartier.

A la lecture faite de l'article 6 du contrat d'objectif Ville/CAF, et pour tout ce qui relève de la vie des quartiers, vous aurez pu entendre la confirmation d'un travail de concertation et de construction permanente entre la Ville et la CAF, initié depuis bientôt plus de 3 ans, avancée qui aura sans nul doute invité la Ville et la CAF à aller plus loin et à élaborer ce contrat d'objectifs.

L'enjeu principal autour de la vie des quartiers demeure, comme le précise le contrat d'objectifs, l'élaboration d'un projet social de territoire, à mi-chemin entre la convention de mission d'intérêt général (document conventionnel liant la Ville et les associations de quartiers) et le projet social (document contractuel exigé par la CAF auprès des associations de quartiers).

N'oublions pas cependant, et la référence dans le document qui vous est soumis est parfois trompeuse..., n'oublions pas que nous n'avons pas affaire à des maisons de quartiers qui ne sont que des équipements publics, mais plus à des hommes et des femmes qui composent des associations de quartier et qui « bénévolement » s'évertuent à entretenir et développer le lien social.

Il s'agit bien là d'une mission d'intérêt général. La mise en place d'un projet social est un travail lourd à la fois pour les professionnels et pour les bénévoles. Il faut espérer que la démarche entreprise apportera une simplification, notamment pour l'investissement des bénévoles.

Entre un bureau d'aide sociale et la prévention sociale, telles que peuvent l'exercer les bénévoles et professionnels des associations de quartiers, il y a deux manières d'agir, complémentaires certes, mais différentes dans leur dessein.

Dans le deuxième cas, la prévention sociale conduit les bénévoles et les associations à aller au devant des situations, assistés en cela par de nouveaux professionnels (animateurs, médiateurs, éducateurs...) à la différence des politiques sociales habituelles et régaliennes qui se résument bien souvent à l'ouverture d'un bureau et la délivrance d'une aide utile en soi, mais qui ne constitue pas la totalité du secours attendu.

Voilà ce qu'il m'importait de souligner, à savoir que le projet social a une valeur essentielle au sens où il ne sera pas la seule contribution des élus et services de la Ville et de la CAF, mais qu'il sera aussi et surtout le produit de représentants bénévoles investis dans la vie du quartier pour l'intérêt général, richesse sociale que nous envient bien des collectivités.

Comme l'a indiqué C. PERRET, ce travail très intéressant se poursuit et aboutira rapidement, je l'espère, à des résultats concluants sur le terrain, surtout pour le travail des bénévoles. »

Pour **F. CARITAN**, ce partenariat entre la Ville et la CAF permet des réponses personnalisées à l'échelle d'un territoire qui tentent de prendre en compte et de concilier d'une part les besoins, le temps et le rythme de l'enfant, et d'autre part ceux des parents. Du fait de la prise en compte des ressources des familles, ces dispositifs rendent le service accessible à tous. Ces réponses personnalisées s'élaborent à partir des souhaits des parents, ce qui, ajouté à la compétence des professionnels, accroît la qualité du service rendu.

F. CARITAN insiste sur le souci de cohérence entre les différents acteurs de terrain (professionnels, institutions, associations). Pour la réussite de ce chantier toujours ouvert, et la qualité du service rendu, il est essentiel que tous les partenaires garantissent leurs engagements.

L. GUIBERT déclare :

« Le contrat d'objectifs entre la CAF et la Ville de La Roche-Sur-Yon part d'un constat partagé et d'une volonté d'efficacité dans la lutte contre les inégalités. C'est un constat de terrain posé par des professionnels et des élus en prise avec les réalités quotidiennes de nos concitoyens. L'intérêt d'une collaboration étroite dans le sens d'une plus grande cohérence et d'une plus grande efficacité est manifeste. C'est la population qui en sera la première bénéficiaire et particulièrement les personnes en difficulté économique et sociale. Nous soutenons cette démarche ambitieuse de solidarité active et concrète.

Nous tenons toutefois à exprimer nos inquiétudes quant au financement de ces actions de solidarité et notamment quant aux conséquences de la mise en application de la loi Borloo, dite de « cohésion sociale », mais qui apporte une réponse ultra-libérale aux problèmes rencontrés sur le terrain. Cette loi, annoncée par Chirac au lendemain de la déroute électorale des régionales, est en décalage avec la réalité du terrain et affaiblit les mécanismes d'intégration sociale.

En effet, une fois de plus, les moyens n'y sont pas. Par exemple, le gouvernement réduit les budgets consacrés à l'accueil des enfants et impose de nouvelles règles qui mettent à mal le principe d'égalité. Nous rappelons simplement que l'école maternelle gratuite et accessible à tous dès 2 ans est un formidable outil de socialisation et d'apprentissage de la langue, particulièrement pour les enfants en milieu défavorisé. Alors que les collectivités locales ont de plus en plus de mal à satisfaire les demandes des familles, sur fond de désengagement des fonds publics et de décentralisation sans moyen financier, tout cela participe d'une même logique qui met la rentabilité au centre de tout et qui est de nature à fragiliser des actions qui ont abondamment fait leurs preuves. Le manque de financement de l'Etat risque de remettre en cause plusieurs opérations déjà engagées, y compris dans le cadre du contrat de ville, avec nos partenaires, et aux plus grand mépris des populations concernées. »

M. DAVID fait la déclaration suivante :

« J'attendais effectivement de la part de Mme PERRET qu'elle souligne, ce que j'aurais fait si elle ne l'avait pas mentionné, l'absence de partenariat du Conseil Général, et je ne me contenterai pas qu'on me renvoie vers cette collectivité au prétexte que je suis dans l'opposition de droite.

Comment, en effet, ne pas souligner avec véhémence l'absence de partenariat de cette collectivité.

Nous regrettons que l'absence d'aide du Conseil Général fasse peser l'effort sur les seuls budgets de la CAF (dont vous dites Mme PERRET qu'ils vont connaître des difficultés) et de la Ville, et donc des contribuables yonnais. Je sais que mon intervention peut faire sourire certains, au prétexte que je devrais aller démarcher pour le compte de la Ville. Ceci n'est pas en mon pouvoir. Nous ne nous contenterons pas de la critique habituelle portée sur la collectivité.

Dans le passé, en effet, et M. AUXIETTE était à l'époque maire de La Roche-sur-Yon, des conventions d'aides aux familles ont permis, dans d'autres secteurs de l'action sociale, de réunir autour d'une même table des représentants de villes de différents courants politiques, du Conseil Général, et les administrateurs de la CAF. J'aimerais qu'un jour il puisse en être de même pour la petite enfance.

Nous voterons tous ce contrat d'objectifs car nous croyons aux actions qui sont conduites depuis de nombreuses années (le premier contrat enfance date de 1984).

Cependant, tous les angles d'approche, même aigus, ont-ils été explorés ?

Toutes les démarches, au-delà des relations que vous entretenez avec les services, ont-elles été tentées pour qu'enfin ce verrou puisse être levé vis-à-vis de notre collectivité ? »

C. PERRET assure que la Vile a réellement tenté d'établir des relations normales avec le Conseil Général. Le Directeur Général de la Délégation aux solidarités, M. BRIAUD, rencontre régulièrement le responsable de la Direction de la solidarité et de la famille du Conseil Général pour faire le point des dossiers. **C. PERRET** indique également qu'elle rencontrait au moins une fois par an le Président ou la Présidente de la Commission des affaires sociales du Département. Or, elle constate que depuis deux ou trois ans la situation s'est crispée.

Concernant les centres de loisirs, la participation du Conseil Général à la journée enfant est dérisoire, et n'a pas été réévaluée depuis de nombreuses années.

Lorsque la Ville sollicite auprès du Département une aide pour la rénovation d'une structure petite enfance, il lui est répondu qu'elle a déjà obtenu une aide pour la rénovation de la crèche Ramon (il y a

déjà de nombreuses années) et qu'elle ne peut bénéficier d'autres aides, celles-ci étant le plus souvent réservées aux communes de moins de 3 000 habitants.

C. PERRET évoque les difficultés rencontrées pour la mise en place du relais parents-assistantes maternelles, liées à l'absence de relations normales avec le Conseil Général.

C. BLAYOT précise à M. DAVID que les demandes présentées par les associations de quartier et l'ACYAQ auprès du Conseil Général ont reçu une réponse négative.

Monsieur le Maire confirme la difficulté de travailler en partenariat avec le Conseil Général dans le domaine de l'appui social, ce qui nuit au développement de ce secteur et conduit à un retard du département de la Vendée dans ce domaine. Contrairement à d'autres départements, les communes de Vendée, petites ou grandes, reçoivent très peu d'aides du Conseil Général.

Concernant les rencontres entre la Ville de La Roche-sur-Yon et le Département, **P. REGNAULT** constate que depuis quelques mois le Président du Conseil Général ne semble pas disponible pour le recevoir.

Concernant le contrat d'objectifs, **Monsieur le Maire** souligne la qualité du travail effectué depuis plusieurs années par les services de la CAF, de la Ville et les élus concernés. Il s'agit là d'un exemple de partenariat constructif.

Concernant la politique familiale au niveau national, **P. REGNAULT** considère qu'il convient de dénoncer le désengagement du gouvernement actuel, dans ce domaine comme dans d'autres.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Monsieur le Maire précise que cette convention d'objectifs sera signée le 13 juin prochain.

G. BOURMAUD, 1^{er} adjoint, assure la présidence de l'assemblée pour la question n° 2.

2. Compte administratif 2004 – Budget principal et budgets annexes

Rapporteur : Marie-Sabine CAILLETEAU

Le compte administratif pour l'année 2004 retrace l'exécution en dépenses et recettes du budget principal et des budgets annexes.

L'exécution se décompose comme suit :

- en recettes : 145 820 451,61 euros
- en dépenses : 138 662 676,83 euros

Le conseil municipal est appelé à approuver l'ensemble de la comptabilité de l'exercice 2004 et à fixer les résultats de chaque section budgétaire.

Le compte administratif et un document explicatif sont joints à l'ordre du jour.

MS. CAILLETEAU commente, à l'aide d'un diaporama, les documents transmis aux élus avec l'ordre du jour.

G. COUTURIER fait l'intervention suivante :

« Tout d'abord, je voudrais dire que je n'étais pas présent à la commission des finances du 18 mai. J'ai lu d'ailleurs dans le dernier compte rendu du conseil municipal que Madame l'adjointe aux finances s'étonnait que le représentant de La Roche au Cœur puisse ne pas assister à la commission des finances. Elle oublie sans doute que j'exerce un métier et que j'ai parfois d'autres obligations, même si je manifeste un intérêt régulier pour la commission des finances. Et comme je suis le seul représentant de mon groupe à cette commission, il est bien évident que quand je suis absent il n'y a pas de représentation de La Roche au Cœur à la commission des finances.

Je lisais, Madame, votre rapport hier soir ; 32 pages, cela a le mérite d'être court et en même temps, je me disais, comment fait une collectivité pour expédier un budget de 145.820.451 € en 32 pages.

D'ailleurs vous en êtes parfaitement consciente puisque vous venez de nous faire une présentation power-point dans laquelle vous ajoutez de nombreuses diapositives, statistiques, camemberts, histogrammes à votre présentation. Cela veut dire que la présentation qui est adressée aux conseillers municipaux est une présentation succincte, et on peut le regretter.

Que constatons-nous ?

- Un excédent net d'exploitation de 12,8 M d'euros pour le budget principal inférieur à 2003 (16,4 M €), à 2002 (14,1 M €), qui vous permet de combler le déficit du budget d'investissement (9,4 M €) et de doter le budget de fonctionnement 2005 de 3,4 M de crédits en atténuation des dépenses.

Le résultat net de 2004 apparaît en diminution par rapport à 2002 et 2003. Quelle analyse en faites-vous ?

- Le rythme de progression des bases fiscales s'infléchit pour la taxe d'habitation et le foncier bâti et non bâti (+ 3,42 % en 2001 ; + 3,16 % en 2002 ; + 2,81 % en 2003 ; + 2,80 % en 2004). En conséquence les recettes de la taxe d'habitation ne progressent que de 2,80 % en 2004 contre 3,16 % en 2002 ; en revanche la taxe professionnelle progresse de 4,08 % malgré l'effet Elco Brandt.

C'est donc l'entreprise qui explique la majeure part de l'évolution des recettes de fiscalité directe. On peut en féliciter les entrepreneurs, les actionnaires, les salariés.

- Une fiscalité indirecte en forte évolution : + 4,96 % versement transports, ce sont encore les entreprises privées et publiques et les droits de mutation (+ 7,25 %). Les produits des services, bien que moindres en valeur absolue, progressent parfois fortement (+ 24,36 % pour les locations de voie publique (panneaux de pub : jamais autant vus autour des ronds-points).

Pour les dépenses :

- Les dépenses de personnel : + 5,13 %, c'est une évolution forte qui contraste toujours avec la modestie du budget formation (1,06 %). Nous considérons que, dans les dépenses de personnel, il s'agit d'un point faible et qu'il conviendrait de « booster » les crédits consacrés à la formation.
- Les charges financières : elles diminuent de 20 % en raison des taux particulièrement favorables.

Alors au terme de ma lecture attentive, je me disais, à quoi sert un compte administratif qui retrace des dépenses et des recettes de fonctionnement d'une collectivité s'il n'est pas illustré de données sur les services rendus par cette collectivité. Et j'ai été chercher un deuxième document beaucoup plus intéressant à lire (ce n'est pas le cadre budgétaire), c'est la brochure de présentation des services de la mairie qui permet d'appréhender ce que produisent les employés municipaux, c'est à dire des services à la population. C'est un document qui est bien fait et qui finalement devrait être introduit dans votre présentation budgétaire pour l'illustrer, car il est bien évident qu'il est plus difficile d'illustrer l'exploitation que l'investissement par des photos, comme vous l'avez fait. On ne peut l'illustrer que par des données sur des activités qui sont mises en œuvre par les services municipaux. Ce document permet de voir à quoi sert le budget d'exploitation au service de la population.

Il y a quelques données à réajuster : quand je lis qu'il y a 4 millions de touristes en transit par an, j'ai du mal à croire que vous parlez de La Roche-sur-Yon, où bien quand vous parlez des leaders industriels de la ville en citant COUGNAUD et BENETEAU, mais à part ces galéjades c'est un document intéressant parce que derrière les chiffres il y a les activités et les compétences des hommes et des femmes. Si vous illustriez, Madame CAILLETEAU, votre rapport budgétaire austère, d'informations tirées de cette plaquette, nous disposerions enfin d'un document intéressant à lire. Vous êtes naturellement plus prolixe sur l'investissement parce que cela se voit et par conséquent cela parle à la population et à la presse.

Vous vous réjouissez d'investissements dynamiques. Nous aussi.

La Ville qui dispose d'une réelle richesse à travers ses recettes de fonctionnement peut alimenter son budget d'investissement ; les collectivités locales oublient combien elles sont aidées en matière d'investissement à travers le fond de compensation de TVA et à travers des subventions croisées qui leurs paraissent sans doute insuffisantes mais qui feraient rêver des responsables d'établissements publics.

Un investissement dynamique rendu possible par :

- la richesse de la ville et son excédent d'exploitation,
- le fond de compensation de TVA,
- des subventions croisées importantes,
- des taux d'intérêt historiquement bas.

Vous vous attribuez le mérite de cet investissement dynamique ; avouez que vous y êtes aidé.

Rappelons que pour nous, l'investissement public est une contribution à l'activité économique ; soyons attentif, malgré les procédures de marché, à faire travailler les maîtres d'œuvre et les entreprises locales.

Quelques données :

- 80.380 € pour la réhabilitation des Halles : encore.
- Rénovation du stade H. Desgrange : 7 M € : excessif.
- Rénovation Hôtel de Ville : modeste 96.958 €
- Restauration du Théâtre 2.799.747 € réussite.
- Maison Médicale : silence.

Les ratios légaux :

- Les ratios que vous citez les plus volontiers sont ceux qui touchent à l'investissement, c'est à dire les dépenses d'équipement, et ils sont effectivement supérieurs à la moyenne ce dont vous vous

réjouissez et on peut même se réjouir avec vous. Mais cela a une contrepartie que naturellement vous passez sous silence, c'est le niveau des impôts : le produit des impôts rapporté à la population est à La Roche-sur-Yon 20,70 % supérieur à la moyenne de la strate (base 2003) p. 26 de votre rapport. Sans commentaire.

Des faiblesses qui interrogent : en l'absence d'une cellule d'évaluation des actions publiques souvent évoquée : deux indicateurs : les jeunes pousses – les jeunes enfants.

- Les jeunes pousses : la pépinière d'entreprises est saturée avec 25 jeunes pousses et des demandes importantes non satisfaites. Dans votre plaquette sur les services municipaux, vous annoncez 3 500 PME–PMI, c'est sans doute sur l'ensemble du bassin économique yonnais et pas sur la seule commune de La Roche-sur-Yon mais peu importe, et nous n'avez qu'une seule pépinière d'entreprises de 25 jeunes pousses ! C'est dérisoire pour notre contribution à l'emploi, et donc à la création d'entreprises et donc à la création de richesse. Vous ne vous donnez par les moyens de vos ambitions. C'est trois pépinières que nous devrions avoir dont une spécialisée en cohérence avec notre pôle de compétitivité : plasturgie, automatismes. Qu'attendez vous pour créer la deuxième pépinière et proposer la troisième pépinière ?
- Les jeunes enfants ou plutôt les naissances : le nombre de naissances domiciliées à La Roche-sur-Yon s'effrite : 533 en 1999, 509 en 2001, 531 en 2002, 512 en 2003, 517 en 2004 alors que le nombre de naissances en France et en Vendée progresse : 7 088 en 2004 contre 6 186 en 1999. Cela signifie que La Roche-sur-Yon ne représente plus que 7,30 % des naissances domiciliées en Vendée. Quelle réflexion avez-vous sur ce constat qui traduit la difficulté des jeunes couples à s'établir à La Roche-sur-Yon : impôts élevés, terrains inabordables...alors qu'ils y viennent travailler ?

Notre groupe votera contre ce compte administratif, non pas contre les résultats budgétaires et les imputations comptables en concordance avec le compte de gestion du Trésorier mais contre la politique dont ce budget est le support. »

En réponse à G. COUTURIER, **G. BOURMAUD** note les points suivants :

- Tous les élus ont reçu les documents réglementaires concernant le compte administratif.
- Il ne faut pas confondre compte administratif et rapport d'activité.
- En matière de dépenses de formation, la Ville, comme toutes les collectivités locales, verse une cotisation au CNFPT qui assure un nombre important de sessions de formation. L'ensemble des dépenses de formation exposées par la Ville n'apparaît donc pas directement.

MS. CAILLETEAU précise que les dépenses de formation ont augmenté de 6,4 % entre 2003 et 2004.

Pour **P. YOU**, un compte administratif sert à constater ce qui a été engagé sur l'année et qui résulte d'orientations budgétaires, d'un budget adopté en mars 2004 pour mettre en œuvre la politique que la majorité municipale entend mener pour le développement de la ville de La Roche-sur-Yon. Concernant la maîtrise de la gestion, il rappelle que les charges financières (intérêts) baissent de 20 % ce qui est loin d'être négligeable au niveau du budget de la Ville.

M. RODDE souligne que G. COUTURIER a estimé satisfaisant le taux de taxe professionnelle à La Roche-sur-Yon. Par contre, alors qu'il dénonce les insuffisances de la pépinière, elle souhaite rappeler que l'aide de la Ville à la création d'entreprises ne se limite pas à ce dispositif. La plate forme d'initiative locale a ainsi accordé, en 18 mois, 25 prêts d'honneur à de nouveaux entrepreneurs qui n'ont donc pas utilisé la pépinière pour lancer leur activité. **M. RODDE** souligne néanmoins que 150 entreprises sont passées par la pépinière depuis sa création, ce qui a généré plus de 500 emplois à La Roche-sur-Yon.

J. SOULARD revient sur la question des panneaux publicitaires, dont le nombre aurait augmenté pour accroître les recettes d'après G. COUTURIER. Il indique qu'un groupe de travail finalise actuellement un nouveau règlement sur la publicité. L'objectif de la majorité municipale est de réduire le nombre de panneaux de 30 à 40 %. Toutefois, il faut préciser que la majorité des panneaux n'est pas placée sur le domaine public et que dans ce cas la Ville ne perçoit aucune redevance.

M. NARIOO indique que la Ville a ajusté sa réglementation en matière d'occupation du domaine public par les entreprises et les commerces. Ces modifications ont pu générer une augmentation des recettes mais, pour autant, la Ville n'a pas l'intention d'augmenter le nombre de panneaux publicitaires sur son domaine public.

MS. CAILLETEAU revient sur deux points évoqués par G. COUTURIER.

- L'occupation du domaine public : la forte augmentation des recettes pour l'année 2004 est liée aux travaux d'extension du Crédit Mutuel. Cela n'avait pas été évoqué précisément pour ne pas mettre en exergue une entreprise.
- Le niveau d'investissement : G. COUTURIER semble expliquer un niveau important dans ce domaine par les aides que reçoit la collectivité. Pour **MS. CAILLETEAU**, il est difficile d'entendre un tel argument à La Roche-sur-Yon. Elle prend le seul exemple du stade, qui a une vocation au moins départementale et qui a coûté 8,2 millions d'€. La Ville n'a reçu du Conseil Général que 750 000 €, ce qui démontre le niveau des aides qu'elle reçoit.

QUESTION ADOPTEE PAR :

31 VOIX POUR

6 VOIX CONTRE du groupe La Roche au Cœur et apparentés

Ne prennent pas part au vote : J. AUXIETTE, P. REGNAULT

P. REGNAULT reprend la présidence de l'assemblée.

J. AUXIETTE souhaite remercier les élus et les services pour la qualité du travail réalisé au cours de l'année 2004. Cette année a été « singulière » car marquée par la célébration du bicentenaire.

Il constate également l'importance des investissements réalisés, ce que personne ne remet d'ailleurs en cause. Ceci correspond à l'aboutissement des délais nécessaires à l'élaboration des dossiers, des études et des financements.

Par ailleurs, **J. AUXIETTE** dénonce le déficit de l'intercommunalité sur le territoire yonnais. D'autres collectivités ont pu déléguer plus de compétences. Ainsi à Cholet l'Ecole Nationale de Musique ou le développement de l'enseignement supérieur relèvent des compétences de l'intercommunalité. Une des carences notoires de ce territoire qui provoque des difficultés de gestion est liée aux « positions du MPF » et « handicap fondamentalement le développement de l'agglomération ». Ceci fait peser sur la Ville des charges qui ne sont pas les siennes. La solidarité en matière de développement territorial est une réalité. Pour **J. AUXIETTE**, les analyses de G. COUTURIER sont donc « partielles et partiales » puisqu'aucune collectivité ne peut aujourd'hui se développer sans la coopération intercommunale.

Monsieur le Maire souligne les conditions financières difficiles dues au manque d'évolution du budget de l'Etat et des dotations. Il félicite donc les élus et les services, notamment financiers, contraints d'agir avec moins de moyens. L'année 2004 a effectivement été marquée par les investissements mais aussi par la réflexion et les manifestations liées au bicentenaire. Certaines stratégies, notamment en ce qui concerne le centre ville, découlent de cette réflexion.

P. REGNAULT dénonce l'attitude du Département de la Vendée qui « étouffe » l'intercommunalité. La politique du MPF handicape la Vendée. Monsieur le Maire reproche au Conseil Général des choix certes prestigieux mais qui, pour le développement de la Vendée ou le soutien aux communes rurales ou urbaines, constituent un « véritable scandale ». Il se réjouit que certains élus et associations se rendent compte désormais que la présence d'un « président de parti politique autoritaire » dans le département devient un handicap.

P. REGNAULT constate également que les élus du groupe La Roche au Cœur ont peu de critiques à faire sur le compte administratif et il s'en félicite. Par contre, il s'interroge sur leur opposition lors du vote qui paraît traduire des interrogations sur la sincérité du document.

3. Affectation des résultats de fonctionnement – Exercice 2004 – Budget principal et budgets annexes

Rapporteur : Marie-Sabine CAILLETEAU

En application des instructions comptables M14 et M4, le conseil municipal délibère sur l'affectation des résultats de fonctionnement pour l'exercice 2004.

Lors du budget primitif 2005, les résultats de l'exercice 2004 ont été repris par anticipation. Les résultats de l'exercice 2004 sont constatés dans le compte administratif 2004.

Il est proposé au conseil d'affecter les résultats de fonctionnement comme suit :

BUDGET PRINCIPAL	MONTANT
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT- EXERCICE 2004	12 866 037.20
AFFECTATION :	
- en réserves à la section d'investissement (compte 1068)	9 456 265.52
- excédent reporté en section de fonctionnement (Compte 002)	3 409 771.68
BUDGET RESTAURATION COLLECTIVE	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT- EXERCICE 2004	63 816.34
AFFECTATION en excédent reporté en section de fonctionnement (Compte 002)	63 816.34
BUDGET ZONES INDUSTRIELLES	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT- EXERCICE 2004	8 320.90
AFFECTATION en déficit reporté en section de fonctionnement (Compte D002)	8 320.90
BUDGET ACTIVITES INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT- EXERCICE 2004	414 352.22
AFFECTATION en excédent reporté en section de fonctionnement (Compte 002)	414 352.22
BUDGET ASSAINISSEMENT	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT- EXERCICE 2004	74 162.93
AFFECTATION	
- en réserves à la section d'investissement (compte 1068)	68 696.76
- excédent reporté en section de fonctionnement (Compte 002)	5 466.17
BUDGET EAU	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT- EXERCICE 2004	331 622.06
AFFECTATION en excédent reporté en section de fonctionnement (Compte 002)	331 622.06
BUDGET STATIONNEMENT PAYANT	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT- EXERCICE 2004	357 887.49
AFFECTATION :	
- en réserves à la section d'investissement (compte 1068)	246 398.39
- excédent reporté en section de fonctionnement (Compte 002)	111 489.10
BUDGET SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT- EXERCICE 2004	1 527.84
AFFECTATION en excédent reporté en section de fonctionnement (Compte 002)	1 527.84

QUESTION ADOPTEE PAR :

33 VOIX POUR

6 VOIX CONTRE du groupe La Roche au Cœur et apparentés

4. Compte de gestion du receveur – Exercice 2004 – Budget principal et budgets annexes

Rapporteur : Marie-Sabine CAILLETEAU

Il est proposé au conseil de certifier que le compte de gestion et ses annexes sont conformes aux comptes de l'ordonnateur.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

5. Garantie d'emprunt à ARIA 85 pour l'acquisition et les travaux de réhabilitation de logements – Ecole de la Généraudière

Rapporteur : Claude PERRET

Afin de financer l'acquisition et les travaux de réhabilitation de logements situés dans l'enceinte de l'école de la Généraudière, ARIA 85 se propose de contracter un emprunt auprès de la Caisse de Crédit Mutuel et demande à la Ville sa garantie.

Les caractéristiques du prêt consenti sont les suivantes :

- montant du prêt : 500 000 €
- garantie accordée : 50 % soit 250 000 €

- taux effectif global : 4,13 %
- durée : 20 ans

Le conseil est appelé à se prononcer sur cette garantie.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

6. Admission en non valeur de produits irrécouvrables

Rapporteur : Marie-Sabine CAILLETEAU

A la demande du trésorier principal, il est proposé au conseil d'admettre en non valeur des produits n'ayant pas pu être recouverts (montant minimum, carence, intéressé parti sans laisser d'adresse...) pour un montant de 13 072,48 euros.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

7. Cession de terrains à France Télécom – route de Nantes, route de Cholet La Courtaisière, route de Cholet Les Ajoncs, rue du Général Guérin – Déploiement du haut débit dans les zones d'activités économiques

Rapporteur : Angie LEBOEUF

Le conseil municipal est appelé à approuver la cession à France Télécom de terrains destinés à l'implantation des installations techniques nécessaires au déploiement du réseau haut débit dans les zones d'activités économiques.

Quatre sites sont concernés :

- la zone de La Courtaisière,
- la route de Nantes (à hauteur de l'usine Michelin),
- la zone des Ajoncs,
- rue du Général Guérin mairie annexe-stade Eugène Ferré

Pour chacun, il est prévu de céder une emprise de 50 m² au prix de 7,62 € HT/m².

Les emprises situées à La Courtaisière et rue du Général Guérin appartenant au domaine public, le conseil est également appelé à autoriser Monsieur le Maire à lancer l'enquête publique nécessaire au déclassement de ces parcelles, préalablement à la mise en œuvre de la cession.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

8. Stationnement payant – Parking journalier de la gare

Rapporteur : Roland GUILLET

Les tarifs de stationnement au parking de la gare ne permettent pas actuellement de report sur la période payante suivante. Aussi, il est proposé de revoir les tarifs de la manière suivante :

- 2 € pour une durée de 6 h maximum,
- 3 € pour une durée de 12 h maximum,

du lundi au samedi inclus, de 8 h à 20 h (sauf jours fériés), avec report de la durée restant éventuellement en fin de journée sur la période payante suivante.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

9. Personnel municipal – Recrutement de deux agents contractuels

Rapporteur : Marie-Sabine CAILLETEAU

Le conseil municipal est appelé à approuver le recrutement de deux agents contractuels, à compter du 1^{er} juin 2005 et pour une durée de deux ans, sur les postes suivants :

- un chargé d'opération et de suivi des dossiers infrastructure-déplacements, sur la base de l'indice brut 379 (majoré 348) ;
- un chargé de mission relations internationales, sur la base de l'indice brut 592 (majoré 498) pour l'année 2005 et de l'indice brut 607 (majoré 509) à compter du 1^{er} janvier 2006.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

10. Personnel municipal – Création de trois postes d'apprentis

Rapporteur : Marie-Sabine CAILLETEAU

La Ville compte parmi son personnel 14 apprentis répartis dans les différents services municipaux. Il est proposé au conseil de créer :

- deux postes au service Bâtiment de la direction du Centre Technique Municipal, dans les secteurs suivants :
 - atelier froid-électroménager,
 - atelier serrurerie.
- un poste d'apprenti au service techniques informatiques et télécommunications de la direction des systèmes d'information.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

11. Personnel municipal – Prime annuelle – Mise en conformité des modalités de calcul pour les agents en cessation progressive d'activité

Rapporteur : Marie-Sabine CAILLETEAU

Il est proposé de signer un avenant au protocole d'accord relatif au versement de la prime annuelle aux personnels des services municipaux et du CCAS pour mettre en conformité le mode de calcul de cette dernière à l'égard des agents en cessation progressive d'activité.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

12. Personnel municipal – Renonciation à la prescription quadriennale d'un rappel de traitement

Rapporteur : Marie-Sabine CAILLETEAU

Il est proposé de renoncer à la prescription quadriennale pouvant s'appliquer à une partie du rappel de traitement suite à une reconstitution de carrière de Jean-Luc BŒUF, qui a quitté la collectivité en 2001.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

13. Personnel municipal – Mise à disposition d'un agent auprès de l'association de gestion du centre culturel Le Manège

Rapporteur : Marie-Sabine CAILLETEAU

Il est proposé de mettre à disposition un agent de catégorie C auprès de l'association de gestion du centre culturel Le Manège pour une durée de 5 mois à compter du 1^{er} juin 2005.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

14. Infogérance en administration de réseau – Procédure d'appel d'offres – Autorisation de signature du marché

Rapporteur : Angie LEBŒUF

En 2002, la Ville a fait le choix de confier l'infogérance de son administration de réseau à une société extérieure. Ce contrat arrive à échéance le 31 août 2005. Une procédure d'appel d'offres a donc été lancée. La commission d'appel d'offres réunie le 29 avril 2005 a retenu la société THALES pour les montants suivants :

- Forfait : journée de travail 360,00 € HT
- Forfait : heure missions supplémentaires 73,67 € HT

Le conseil est appelé à autoriser la signature du marché, à compter du 1^{er} juillet 2005 et jusqu'au 30 novembre 2008.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

15. Marchés de travaux, de fournitures ou de services – Avenants

Rapporteur : Joël SOULARD

Conformément à l'article 8 de la loi n° 95.127 du 8 février 1995 relative aux marchés publics et aux délégations de service public, tout projet d'avenant supérieur à 5 % du montant du contrat doit faire l'objet d'une délibération de l'assemblée délibérante après avis de la commission d'appel d'offres. Les projets d'avenants sont présentés sur le tableau suivant :

OPERATION	N° MARCHE ET TITULAIRE	MONTANT INITIAL € HT	MONTANT DE L'AVENANT € HT	OBJET
Création du réseau d'assainissement des eaux usées, d'une station d'épuration et de réseaux divers au village de La Guibretière – Programme 2004	N° 04-175 SODAF Travaux Publics ZI du Petit Bourbon 85170 BELLEVILLE SUR VIE	173 462,08	14 330,00	Création d'un réseau de collecte des eaux drainées (drainage non détecté lors des études) et mise en place d'un débitmètre électronique alimenté par panneau solaire pour compléter le dossier concernant la demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.
Stade Eugène Ferré et mairie annexe du Bourg-sous-La Roche – Aménagement des abords	N° 04-133 SACER Atlantique 79, rue Ampère 85000 LA ROCHE-SUR-YON	175 276,05	13 918,20	Nécessité de terrassements et drainage supplémentaires, et modification de l'altimétrie

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

16. Mandats spéciaux pour les élus municipaux

Rapporteur : Roland GUILLET

L'article L 2123-18 du code général des collectivités territoriales prévoit le remboursement aux élus municipaux des frais que nécessite l'exécution d'un mandat spécial. Le conseil municipal est donc appelé à délibérer sur ces missions accomplies dans l'intérêt de la commune par plusieurs élus municipaux. Les dépenses engagées dans le cadre de ces mandats seront remboursées aux frais réels en vertu de la délibération du conseil municipal du 28 mars 2001 complétée par la délibération du 15 mai 2002.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

17. Attribution de subventions de fonctionnement aux associations de quartier

Rapporteur : Carmen BLAYOT

Dans le cadre de la Mission d'Intérêt Général confiée par convention aux associations de quartier, il leur est alloué chaque année une subvention de fonctionnement. Les montants sont déterminés au regard des demandes formulées par les associations et des évaluations exercées par la Ville sur la nature des actions et moyens requis pour leur mise en œuvre.

Au titre de l'année 2005, il est proposé d'attribuer les subventions suivantes :

- Association Vivre à St André 99 350 €
pour la Maison de Quartier de St André
- Association de gestion de la Maison de Quartier des Pyramides 113 450 €
pour la Maison de Quartier des Pyramides
- Association d'Animation et de Défense des Intérêts du Quartier Nord-Ouest 89 300 €
pour la Maison de Quartier des Forges

- Association de Gestion de la Vallée Verte pour la Maison de Quartier de la Vallée Verte	147 100 €
- Comité de Gestion de la Liberté pour la Maison de Quartier de la Liberté	93 550 €
- Ensemble au Val d'Ornay pour la Maison de Quartier du Val d'Ornay	92 150 €
- Association du Centre d'Animation Jean Yole pour la Maison de Quartier Jean Yole	87 500 €
- Association pour le Développement Social et Culturel de l'Animation du Bourg pour la Maison de Quartier du Bourg	116 550 €
- Association de Quartier du Pont Morineau pour la Maison de Quartier du Pont Morineau (dont 23 780 € au titre de la convention de développement culturel)	87 480 €
- Association de coordination Yonnaise des associations de quartiers (ACYAQ)	304 898 €

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Danièle HILLIER ne prenant pas part au vote

18. Aide municipale aux familles yonnaises pour les séjours en centres de vacances enfants

Rapporteur : Claude PERRET

Depuis juin 2001, la Ville accorde une aide aux familles yonnaises dont les enfants fréquentent les centres de vacances pendant les périodes de congés scolaires. Il est proposé au conseil de fixer le barème des aides applicables à compter du 1^{er} juillet 2005 (établi en fonction du quotient familial de la CAF) afin de renforcer l'aide pour les familles aux revenus moyens.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

19. Bourses à l'initiative des jeunes – Confirmation du dispositif pour l'année 2005

Rapporteur : Françoise CARITAN

Par délibération du 14 mai 1996, le conseil municipal a émis un avis favorable aux principes généraux d'attribution de bourses à l'initiative des jeunes. Chaque année, la Ville est sollicitée financièrement pour des projets préparés principalement par des groupes de jeunes des quartiers. Considérant l'intérêt d'une telle démarche en terme de responsabilité et de recherche d'une certaine autonomie des jeunes concernés, il est proposé de reconduire le dispositif pour 2005 et de lui affecter un crédit de 3 600 euros pour l'année.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

20. Convention entre la Ville et le Département de la Vendée relative à la mise en œuvre de l'accompagnement social spécifique d'allocataires du RMI

Rapporteur : Claude PERRET

La Ville intervient dans le cadre d'un accompagnement spécifique auprès des publics les plus en difficulté. Pour remplir cette mission financée par le Conseil Général, la Ville se dote en moyens humains correspondant à un poste équivalent temps plein. Dans le cadre de la collaboration avec les services du Département, il est proposé au conseil d'approuver une convention précisant les conditions de mise en œuvre de ce dispositif sur le territoire de la Ville.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

21. Convention entre la Ville et le Département de la Vendée relative à la réalisation d'une action collective d'insertion

Rapporteur : Claude PERRET

Le chantier collectif d'insertion de la Ville accueille des bénéficiaires du RMI en contrats aidés dans une démarche d'insertion professionnelle. Dans ce cadre, une convention entre la Ville et le Conseil Général a été établie pour le financement de l'encadrement et l'accompagnement des agents en insertion, pour l'année 2005.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

22. Politique de la ville – Programmes d'actions 2005 au titre du contrat de ville et du contrat temps libres

Rapporteur : Carmen BLAYOT

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le premier programme d'actions pour 2005, dont le détail figure ci-dessous.

Programme d'actions du contrat de ville :

1°) - Actions en maîtrise d'ouvrage Ville :

Les actions en maîtrise d'ouvrage Ville font l'objet d'une subvention versée à la Ville par l'Etat, au titre des crédits du fonds d'intervention à la ville, sur la base du montant indiqué ci-dessous (colonne Subvention Etat). La participation de la Ville correspond aux crédits affectés par la Ville sur son enveloppe « Politique de la Ville » mais ne prend pas en compte les crédits affectés au titre des crédits ordinaires.

ACTION	FINANCEMENT DE L'ACTION	SUBVENTION ETAT	PARTICIPATION VILLE
Accompagnement des groupes de travail pour les actions de solidarité et de santé et atelier santé ville	16 500 €	9 000 €	7 500 €
Formation démarche handicap	2 300 €	2 300 €	-
Fête de l'internet	1 000 €	1 000 €	-
Diagnostic social préalable au PRU	5 224 €	-	5 224 €
Jobs d'été	39 637 €	26 425 €	13 212 €
TOTAL	64 661 €	38 725 €	25 936 €

2°) - Actions en maîtrise d'ouvrage associative ou autre :

Les actions en maîtrise d'ouvrage associative ou autre font l'objet d'une subvention de la Ville et/ou de l'Etat, versée aux opérateurs à hauteur des montants indiqués sur le tableau ci-dessous.

OPERATEUR	ACTION	FINANCEMENT DE L'ACTION	SUBVENTION ETAT	SUBVENTION VILLE
AADIQNO	Culture et lien social au café club	5 000 €	5 000 €	-
ACYAQ	Carnaval	25 000 €	16 000 €	9 000 €
ACYAQ	Un été au ciné, une année au ciné	3 800 €	3 800 €	-
ACYAQ	Bien manger pour bien vivre	2 000 €	2 000 €	
CLCV	Mieux vivre dans son quartier	4 000 €	2 000 €	2 000 €
Graine ID	Actions d'insertion	4 919 €	-	4 919 €

Association « Les Amis de Gédéon – Atelier Ma Gomme »	Rencontres d'histoires, mémoires d'un lieu ...	2 300 €	2 300 €	-
Association départementale pour la sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence et soutien aux adultes et familles en difficulté	Café parents	866 €	-	866 €
TOTAL		47 885 €	31 100 €	16 785 €

Programme d'actions du contrat temps libres :

Ces actions font l'objet d'une subvention versée par la Ville à tout opérateur associatif, et de virement de crédits à tout opérateur municipal, et ce à hauteur du montant indiqué dans le tableau ci-dessous. La Ville sollicite auprès de la Caisse d'Allocations Familiales les prestations contrat temps libres correspondantes à hauteur de 70 % des dépenses nouvelles engagées.

1°) - Actions en maîtrise d'ouvrage Ville :

THEMATIQUE	OPERATEUR	ACTION	FINANCEMENT DE L'ACTION
AXE DE DEVELOPPEMENT : <i>Favoriser la diversité des actions d'éveil artistique, culturel, sportif et de citoyenneté</i>			
Education à la citoyenneté	Service Instances Consultatives	Encadrement du Conseil Municipal des Jeunes (3 animateurs)	7 732.62 €
Arts plastiques	Ecole d'Art municipale	Projet de mise en œuvre de 8 stages d'une semaine en 2005 : Février : 1 stage CAO Printemps : 3 stages CAO, terre et BD Été : 4 stages CAO, terre et gravure	4 470.00 €
Activités sportives	Service des Sports	Mise en œuvre de Sport Vacances durant l'été 2005 (encadrement, transports, activités)	28 000.00 €
Art audiovisuel	Mission NTIC	Fête de l'internet (public enfants et jeunes)	2 000.00 €
TOTAL Actions en maîtrise d'ouvrage Ville			42 202.62 €

2°) - Actions en maîtrise d'ouvrage associative ou autre :

THEMATIQUE	OPERATEUR	ACTION	FINANCEMENT DE L'ACTION
AXE DE DEVELOPPEMENT : <i>Favoriser l'accessibilité et l'égalité de tous aux actions des temps libres</i>			
Information Communication	ADSCAB (Bourg)	Lancement Loisirs en liberté pour les actions jeunesse	5 000.00 €
Déplacement	ACYAQ	Transport des enfants âgés de – 6 ans vers activités Bébé Gym organisées dans le cadre de Sports Vacances	1 000.00 €
	ACYAQ	Transport des enfants à l'année vers les structures en périphérie et vers des lieux d'activités générées par des projets spécifiques	3 800.00 €
	ACYAQ	Transport des jeunes vers des lieux et des structures d'activités	2 000.00 €
	ACYAQ	Transport en été des enfants et des jeunes vers base de loisirs de Jard/Mer	3 000.00 €

	Association de Gestion des Pyramides	Transport hors vacances scolaires des enfants de J. Yole vers Espace Golly	912.00 €
	AADIQNO (Forges)	Transport à l'année des enfants du CLSH vers la restauration de Saint-André d'Ornay (école Flora Tristan)	4 784.00 €
	Association de gestion de la Vallée Verte	Transport à l'année des enfants entre les 2 pôles maternel et enfance jeunesse et la restauration de Pont Boileau	7 000.00 €
Adaptation des centres de loisirs par des projets thématiques	ACYAQ	Projet « Bien manger pour bien vivre » intégré au projet global « Nutrition »	5 000.00 €
	ADSCAB (Bourg)	Projet d'actions « Passerelle » pour les enfants âgés de 9 à 13 ans	700.00 €
	Association de Gestion des Pyramides	Projet d'actions d'éveil culturel à l'année mixant les enfants inscrits et non inscrits au centre de loisirs	6 846.00 €
	Association de Gestion des Pyramides	Projet d'actions par ateliers et stages à l'année sur les arts culinaires mixant les enfants inscrits et non inscrits au centre de loisirs	9 428.00 €
Actions liées aux temps du périscolaire	ADSCAB (Bourg)	Ouverture amplifiée de l'accueil du matin et du soir du centre de loisirs	723.82 €
	Association Vivre à Saint-André	Ouverture amplifiée de l'accueil du matin et du soir du centre de loisirs	1 380.20 €
Sous-TOTAL Axe « Favoriser l'accessibilité et l'égalité de tous aux actions des temps libres »			51 574.02 €
AXE DE DEVELOPPEMENT :			
<i>Favoriser la diversité des actions d'éveil artistique, culturel, sportif et de citoyenneté</i>			
Education à la Citoyenneté	Association Ensemble au Val d'Ornay	Projet « chantier de jeunes »	1 600.00 €
	Association Ensemble au Val d'Ornay	Sensibilisation et formation des jeunes et des animateurs au séjour avec la Finlande	1 500.00 €
Arts plastiques	Association « Les Amis de Gédéon – Atelier Ma Gomme »	Réalisation d'un CD graphique et d'un magazine BD	2 000.00 €
	Association « Les arts Oloïm Mashé »	Projet de mise en œuvre de 3 stages d'une semaine durant l'été 2005, dans les locaux de l'Ecole d'Art, sur la connaissance et la réalisation de vitraux	2 800.00 €

THEMATIQUE	OPERATEUR	ACTION	FINANCEMENT DE L'ACTION
AXE DE DEVELOPPEMENT :			
<i>Favoriser la diversité des actions d'éveil artistique, culturel, sportif et de citoyenneté (suite)</i>			
Arts audiovisuels	ACYAQ	Projet d'actions (stages, ateliers) dans le cadre d' « Une année au ciné »	7 000.00 €
	ADSCAB (Bourg)	Projet de mise en œuvre d'une action d'information et d'animation sur 2 semaines pour les 14-16 ans, par le biais d'une radio itinérante	1 400.00 €
	Graffiti Urban Radio	Projet de mise en œuvre de 3 stages d'une semaine durant l'été autour de l'éducation au média radio, avec réalisation d'une émission	1 120.00 €

Art théâtral	Grizzli Philibert Tambour	Prise en compte des ateliers à l'année pour enfants, adolescents et jeunes dans le cadre du projet global « Les z'ateliers »	3 819.00 €
	Grizzli Philibert Tambour	Organisation et réalisation d'une tournée théâtrale par des adolescents, sur l'été 2005 « camp CVL »	3 190.00 €
	Grizzli Philibert Tambour	Organisation de stages théâtre pour adolescents (1 au printemps et 2 en été 2005)	1 000.00 €
Art musical	Association « Les arts Oloïm Mashé »	Projet de mise en œuvre de 3 stages d'une semaine pendant l'été 2005 autour d'une technique « musique peinte »	2 800.00 €
Arts de la rue	Association de gestion des Pyramides	Projet de réalisation de graff en lien avec d'autres acteurs du quartier	1 800.00 €
	Association de gestion des Pyramides	Projet d'animations ouvertes pour les 10-13 ans inscrits ou non dans des équipements	1 134.00 €
	Association « Vivre à Saint-André »	Projet de mise en œuvre d'une action globale pour les jeunes pendant l'année et sur l'été 2005 à partir des arts de la rue (hip-hop, graff) et autour de la technique MAO avec réalisation d'un CD	3 000.00 €
Animation ludique	ACYAQ	Ludobus été	10 000.00 €
	ACYAQ	« 1, 2, 3 soleil, à vous de jouer »	4 000.00 €
Animation environnementale	Association « Les petits débrouillards »	Projet de mise en œuvre d'une action globale sur les quartiers Forges, J. Yole et P. Boileau intitulée « La science en bas de chez toi »	2 834.00 €
Handicap et loisirs éducatifs	Association « Communic'action »	Projet d'organisation d'ateliers, de séjours éducatifs pour les enfants porteurs de handicap communiquant par le langage Makaton	8 300.00 €
Sous-TOTAL Axe «Favoriser la diversité des actions d'éveil artistique, culturel, sportif et citoyenneté»			59 297.00 €
AXE DE DEVELOPPEMENT : Favoriser la qualité et la formation de l'encadrement			
Contractualisation des encadrants	AADIQNO (Forges)	Soutien d'un poste CLSH	5 104.00 €
	ADSCAB (Bourg)	Soutien de 2 postes CLSH	11 168.00 €
	Association de gestion des Pyramides	Soutien de 4 postes CLSH du 01/01 au 31/08 et de 5 postes CLSH du 01/09 au 31/12/05	25 682.00 €
	Association de gestion de la Vallée Verte	Soutien de 5 postes CLSH	29 296.00 €
	Association « Ensemble au Val d'Ornay	Soutien d'un poste CLSH	5 104.00 €
	Association « Vivre à Saint-André »	Soutien de 3 postes CLSH du 01/01 au 31/08 et de 4 postes de 01/09 au 31/12/05	19 351.00 €
	Comité de Gestion de la Liberté	Soutien de 2 postes CLSH	11 168.00 €
Sous-TOTAL Axe «Favoriser la qualité et la formation des encadrants»			106 873.00 €
TOTAL Actions en maîtrise d'ouvrage associative ou autre			217 744.02 €

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Danièle HILLIER ne prenant pas part au vote

23. Développement d'une politique en faveur du cinéma

Rapporteur : Gilles BOURMAUD

La Ville de La Roche-sur-Yon a mené, ces dernières années, une politique forte en faveur du cinéma : l'arrivée du multiplexe a répondu à l'attente d'un public captif et a permis de doubler la fréquentation globale des salles ; la Ville a évité la vente des cinémas « Le Concorde » et celle de l'« Alpha 3 » en acquérant ces deux bâtiments ; l'« Alpha 3 » est actuellement utilisé par la société « Un certain Regard » qui bénéficie d'une mise à disposition provisoire de l'équipement par « Le Foyer Vendéen » à qui il a été revendu, et ce dans l'attente de la rénovation du « Concorde ».

Cette réhabilitation, d'un coût important, peut faire l'objet de soutiens conséquents si le projet culturel correspondant s'inscrit dans les objectifs des financeurs (DRAC, CNC...).

Ceci est l'opportunité pour la Ville d'approfondir plus globalement sa politique en faveur du cinéma en centre ville. Il s'agit pour elle d'affirmer son intervention autour des principes forts intégrant la gestion de salles et une démarche globale et événementielle, dont fait partie le Festival de cinéma « En route vers le monde ».

Le conseil sera appelé à se prononcer sur les points suivants :

- principe de création d'un établissement public de coopération culturelle spécifique au cinéma ;
- approbation du programme de réhabilitation du cinéma rue Gouvion pour un coût d'objectif estimé à 2 275 000 € TTC ;
- demandes de subventions auprès des différents partenaires (Etat, Centre National du Cinéma, Région, Département...) ;
- adhésion de la Ville à l'Agence pour le Développement Régional du Cinéma pour un coût de 450 €.

G. BOURMAUD présente le projet à l'aide d'un diaporama.

L. CAILLAUD fait la déclaration suivante :

« Votre projet pour le cinéma en centre ville présenté en septembre 2004 était à l'origine, pour notre part, emprunt de sagesse, de clarté et de logique tant financière que professionnelle. A l'époque nous étions d'accord avec vos propos quand vous disiez dans un hebdomadaire local « *La Roche n'a pas vocation à gérer un cinéma* ».

Mais ce projet, avec la présente question de l'ordre du jour, vient de sombrer dans une version digne des grands moments des « maisons de la culture » dans les années 80, et si célèbres pour leur abîme financier.

En effet, après vous avoir écouté et étudié le projet d'aménagement du Concorde, il apparaît de plus en plus d'interrogations, sans aucun début de réponse claire.

- Première question : Le Concorde reste-t-il un cinéma ou devient-il un centre culturel ? Reste-t-il privé ou devient-il public ?
 - a Le projet proposé devient un établissement public, un cinéma géré par la municipalité contrairement à ce que vous affirmiez, M. Regnault, en septembre 2004, dont l'objet fait disparaître le cinéma ou le dilue dans un ensemble tourné autour de « l'événementiel autour du cinéma ».
 - b Dans le document joint il n'est en effet question que d'une salle pour le cinéma grand public, et votre présentation aujourd'hui conforte cette approche de centre culturel.
 - c Votre projet ne fait pas apparaître l'exploitant que vous avez choisi en septembre : je vous cite à nouveau : « *nous allons appuyer techniquement la démarche de l'exploitant pour qu'elle puisse bénéficier des subventions de la ville, du département et de la région* ». Que devient l'exploitant dans ce projet ?
- Ces réflexions m'amènent à la deuxième question : Quel est votre objectif réel pour le cinéma en centre ville ?
 - a Un cinéma tout public incluant Art et Essai ou un cinéma expérimental ?
Savez vous que la qualification Art et Essai d'un film provient de son financement. Je vais vous donner des exemples de films qualifiés Art et Essai qui sont grand public : « Les choristes », plus récemment « De battre mon cœur », « Le dernier trappeur » ou encore « Le cauchemar de Darwin » entrent dans cette catégorie.
 - b L'exploitant que vous avez choisi en septembre 2004 correspond-il aux derniers critères que je viens d'indiquer ?
Sur ce point, je me suis renseigné et je peux vous répondre qu'aujourd'hui 70 % de sa programmation rentre dans la catégorie Art et Essai.

- Troisième question : Les coûts proposés sont basés semble-t-il sur des ratios. Le montant estimé de 2,2 M € est déjà élevé, on peut craindre que ce budget augmente de manière forte.

Première remarque quant au coût : je suis surpris de ce montant quand on sait que l'exploitant en place avait un projet de 4 salles au Concorde pour un montant de 1,2 M € ?

Votre projet quant à lui avec un montant de 2,2 M € ne consacre qu'une seule salle pour le ciné classique ; c'est vrai que votre projet n'est pas un cinéma mais bien un centre culturel puisque l'on trouve entre autre chose une garderie, etc.

Mais c'est vrai que lorsque l'on relit les déclarations de Gilles Bourmaud dans un quotidien du 14 juillet 2004, on pressent le projet d'aujourd'hui, je cite « *je souhaite que le cinéma art et essai continue dans le cadre d'un projet qui pourrait concerner entre autres les scolaires et les centres de loisirs* ».

On est loin des propos de Pierre Regnault de septembre 2004, alors que s'est il passé ; qui décide ?

Deuxième remarque : Cet investissement est beaucoup trop élevé compte tenu de la localisation du Concorde ; et n'est à aucun moment intégré dans une politique de développement et de dynamisation du centre ville.

A titre de référence, concernant le coût, au point n° 40 de l'ordre du jour du conseil municipal, l'extension et réhabilitation des locaux de l'école des Pyramides a un coût quasiment identique.

Mais pour quel objectif pour le Concorde et surtout pour quel résultat pour le cinéma ?

Enfin quatrième question : Assistons-nous à nouveau à un dédit du Maire de La Roche-sur-Yon sur ses engagements donnés en septembre 2004 et ses propos que j'ai déjà cités précédemment ?

Là se pose un réel problème politique au delà du cinéma. Si le maire change d'avis sur un même sujet tous les 6 mois, bien que cela devienne habituel depuis le célèbre revirement sur le haut débit ; les partenaires de la Ville et les Yonnais peuvent s'interroger sur la confiance apportée aux déclarations du maire.

Je regrette que cela n'interroge pas les partenaires de la majorité.

Car dans l'éventualité où vous auriez changé votre position depuis septembre 2004, cela voudrait dire que les premières décisions de septembre 2004 auraient été prises sans réflexion globale pour le cinéma en centre ville et dans l'urgence. Ce qui ne serait pas glorieux non plus vous en conviendrez.

Aujourd'hui, je fais trois propositions au nom de mon groupe :

- 1) Que le Maire, qui pour des raisons obscures a encore changé d'avis, respecte ses engagements. Il s'agit d'une question de crédibilité pour les partenaires de la collectivité, quels qu'ils soient ; pour que la Ville de La Roche-sur-Yon ne rejoue pas « mensonges et trahisons ».
- 2) Je souhaite que le cinéma « tout public » participe à la dynamisation et au développement du centre ville. C'est pourquoi le budget de 2,2 millions d'euros peut être considéré,
 - soit trop important pour la réhabilitation du Concorde ;
 - soit être vu à la hausse pour positionner le cinéma plein centre, je veux dire place Napoléon, pourquoi pas. Je suis sur ce point étonné alors que l'on sait que le Collège Piobetta est sur le départ et qu'une réflexion est menée sur son avenir, que personne n'ait envisagé d'installer à moyen terme le cinéma à cet endroit. Et là, l'investissement envisagé dépasserait le cinéma lui-même mais s'intégrerait totalement dans une politique plus globale d'aménagement et de dynamisation du centre ville. Je ne suis pas d'accord avec vous lorsque vous dites que le Concorde à le meilleur positionnement pour le cinéma en centre ville. Pour notre part, il faut positionner le cinéma plein centre au cœur de la ville.
- 3) Je suis particulièrement attaché à la notion de cinéma pour tous et notamment au fait que le cinéma dit « expérimental » puisse trouver sa place également en centre ville ; sans pour autant faire du cinéma de centre ville un « ghetto culturel ». Je propose donc plusieurs approches en la matière :
 - trouver une convention avec l'exploitant pour permettre au cinéma expérimental d'être à l'affiche à côté du cinéma « tout public » ;
 - trouver une convention avec le Manège pour optimiser son utilisation en lien avec sa propre programmation pour le cinéma expérimental, et auquel cas l'investissement serait beaucoup moins lourd (un projecteur, voire un écran) ;
 - ou enfin créer une salle spécifique de taille adaptée au volume de spectateurs concernés. Là encore le coût serait moindre et adapté à l'enjeu.

Votre projet tel qu'il nous est proposé aujourd'hui ressemble symboliquement au Titanic ou à un mauvais remake des « Hommes sous influence ». En conséquence et compte tenu des grandes incertitudes sur l'avenir du cinéma de centre ville, je préfère endosser le rôle du Jedi et refuser de passer avec mon groupe politique du côté obscur. Nous voterons contre cette proposition qui ne permet pas de pérenniser le cinéma pour tous en centre ville. »

G. BOURMAUD s'étonne de certains arguments de L. CAILLAUD, notamment certains propos personnels qu'il juge inacceptables. Il revient sur différents points évoqués par L. CAILLAUD :

- Sur le choix entre un fonctionnement public ou privé : l'Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) est un Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC) dont le personnel relève du droit privé. Une filiale commerciale peut être créée. L'exploitant actuel « Un certain regard » continue son exploitation à « L'Image ». Les intérêts des personnes concernées seront sauvegardés.
- Sur la programmation : actuellement, la diffusion n'atteint pas les 70 % de programmation « Art et Essai ». Elle ne se distingue donc pas assez de celle du Cinéville.
- Sur le coût de l'opération : il ne s'agit pas d'un centre culturel mais d'un centre de cinéma. Un cinéma d'Art et Essai, d'auteurs, ouvert à de nouvelles techniques ne se limite pas à 3 salles de projection. Contrairement au projet de l'actuel exploitant, le projet de la Ville prévoit la restructuration des bâtiments, des équipements annexes et revoit la fonctionnalité du bâtiment actuel notamment en terme d'accessibilité.

Le coût contesté par L. CAILLAUD a pourtant été chiffré grâce :

- aux ratios nationaux du ministère de la culture,
- à un chiffrage de l'architecte mis à la disposition de la Ville par le ministère.

Il a également été confirmé par les calculs des services municipaux. Pour autant, le montant indiqué correspond à un coût d'objectif. Les appels d'offres peuvent atteindre des chiffres inférieurs.

G. BOURMAUD rappelle que le coût du mobilier et du matériel est compris dans l'enveloppe et qu'il peut être subventionné. Il précise que le calendrier du projet est extrêmement serré puisque le cinéma « L'Image », installé rue Boileau, devra fermer ses portes fin 2006. Il estime également vain de la part de L. CAILLAUD d'opposer le maire à certains élus en citant divers propos. Il rappelle par ailleurs que, dans la tribune de Roche Mag, le groupe La Roche au Cœur avait envisagé l'installation du cinéma de centre ville dans les locaux de l'ENMDAD, ce qui supposait non seulement un projet de restructuration du bâtiment pour accueillir le cinéma mais aussi la construction d'une nouvelle structure pour accueillir l'ENMDAD. Cette proposition est paradoxale, selon **G. BOURMAUD**, alors que dans le même temps l'opposition reproche à la majorité municipale le coût de son projet.

J. AUXIETTE se réjouit du respect des engagements pris. Quand la Ville s'est portée acquéreur des deux structures cinématographiques de centre ville, la majorité municipale a indiqué qu'elle souhaitait maintenir un équipement de ce type en centre ville. La fermeture de ces deux salles s'explique par un équipement devenu obsolète et un secteur privé qui n'était pas capable ou qui n'a pas voulu assurer la rénovation. L'exploitant actuel, choisi par la municipalité, est dans l'impossibilité de réaliser cet investissement. Il y a donc carence de l'investissement privé. La situation yonnaise n'est pas unique en France ; il existe donc des politiques nationales et régionales qui permettent à la puissance publique d'apporter son concours aux réalisations de ce type. Le travail réalisé a pour but de garantir une animation culturelle complémentaire en centre ville, comme tout le monde le souhaite, et va contribuer à dynamiser le centre ville. Il répond aux engagements pris vis-à-vis des cinéphiles.

P. REGNAULT insiste sur le fait que les pouvoirs publics n'interviennent que si le secteur privé est défaillant. En l'occurrence, l'engagement pris par la majorité municipale était de garder un cinéma Art et Essai en centre ville, en complément du Cinéville. L'objectif est que les deux structures puissent vivre. Les études de faisabilité effectuées depuis septembre 2004 prouvent que cela est possible.

En ce qui concerne la localisation, il y a le souhaitable et le possible. Les locaux du collège Piobetta vont revenir à la Ville mais le projet semble repoussé à l'année 2009, sans précision fiable. De plus, la localisation de l'actuel projet obéit à une logique d'attachement et d'habitude pour le lieu et reste, quoi qu'il en soit, proche de la place Napoléon. Quant au niveau de l'investissement, il répond à un projet qui ne se contente pas d'un relookage ou d'une mise aux normes. La Ville va assurer une véritable rénovation (normes techniques, sécurité, accessibilité...). Le projet présenté en séance affine celui annoncé en septembre et s'avère parfaitement cohérent. Cela a inévitablement un coût, mais des subventions pourront éventuellement amoindrir la charge de la Ville. Cet équipement prend place dans une politique globale en faveur du cinéma, avec des manifestations comme « Un an au ciné », qui impliquent divers publics, élèves et associations. Il s'inscrit dans la durée, comme le Manège ou le Théâtre. Par conséquent, il ne faut pas chercher à faire de petites économies si l'on veut avoir un équipement qui s'envisage sur le long terme. Pour conclure, **P. REGNAULT** insiste sur le fait que l'exploitant actuel ne sera pas exclu du projet. Il remercie également le Foyer Vendéen de permettre l'exploitation actuelle du cinéma dans ses locaux.

QUESTION ADOPTEE PAR :

33 VOIX POUR

6 VOIX CONTRE du groupe La Roche au Cœur et apparentés

24. Approbation du Plan danse

Rapporteur : Gilles BOURMAUD

Le plan danse de La Roche-sur-Yon propose des solutions en termes d'équipements pour répondre aux besoins des pratiques chorégraphiques qui sont en pleine évolution.

Ce plan d'équipement comporte quatre volets :

- l'aménagement d'un studio de danse rue Pasteur (financement par l'association Scène Nationale de La Roche-sur-Yon) ;
- la construction de deux studios de danse dans le lycée Pierre Mendès France (coût d'investissement : 800 000 €, dont 50 % seraient pris en charge par la Région) ;
- l'aménagement d'une salle de la maison de quartier du Bourg-sous-La Roche en salle de danse (coût d'investissement : 25 000 €) ;
- la mise à disposition de locaux appartenant à la Ville pour la Compagnie S'Poart.

Il est demandé au conseil municipal de donner son accord pour la réalisation de ce plan danse.

Monsieur le Maire considère qu'un réel besoin existait, notamment pour l'association de St André. En ce qui concerne l'équipement du Bourg, la salle doit être prête pour la rentrée de septembre. Ce projet n'était pas inscrit initialement dans le programme de la majorité municipale, mais face à la demande, il est devenu nécessaire. **P. REGNAULT** remercie la Région qui, certes bénéficie de l'investissement de la Ville sur le site du Lycée Pierre Mendès France, mais apporte une aide substantielle très appréciable.

G. BOURMAUD indique que l'organisation de la répartition des créneaux horaires pour toutes les compagnies de danse et associations de La Roche-sur-Yon s'effectuera de façon comparable à celle qui existe sur les autres équipements sportifs.

JP. GALLOCHER approuve ce plan danse. Par contre, il attire l'attention sur un problème de fonctionnement du conseil municipal. En effet, le conseil doit approuver pendant cette séance des conventions d'objectifs, des plans culturels et cinématographiques... Lors de la commission n° 4, le 10 mai, il a demandé la communication d'un document. Malgré les assurances données, cette pièce ne lui a toujours pas été fournie. Or, le 11 mai, lors de la commission n° 1, ce document a été transmis aux membres de cette commission. Il existait donc et aurait donc pu être débattu en commission.

JP. GALLOCHER regrette donc de découvrir des documents en séance car l'incompréhension résulte parfois d'une absence d'information. Tout le monde a intérêt à ce que l'information auprès des élus fonctionne correctement. La démocratie de proximité est avant tout une démocratie éclairée. En outre, la loi prévoit que tout membre du conseil municipal a droit, dans le cadre de sa fonction, à être informé des affaires de la commune qui font l'objet d'une délibération. Le législateur a donc clairement établi que doivent être communiqués tous les documents nécessaires pour apprécier le sens, la portée et la validité d'un projet (études financières et techniques, études d'impact, rapports juridiques et administratifs). Ces documents doivent exister. Si l'opposition municipale pouvait les avoir suffisamment tôt, elle pourrait adhérer à certaines solutions proposées.

G. BOURMAUD indique que les diaporamas diffusés pendant cette séance ont été finalisés pendant ces derniers jours et ne pouvaient donc être communiqués plus tôt. Par contre, en ce qui concerne le programme de définition des besoins du cinéma, il pensait le joindre au procès-verbal de la commission. Il n'y a donc aucun inconvénient à le fournir.

Pour autant, il indique que l'étude de ces dossiers par la commission a été approfondie.

Monsieur le Maire souhaite distinguer deux notions :

- les travaux en commission, qui doivent permettre de fournir toutes les informations et répondre aux questions ;
- la façon de présenter les questions au conseil municipal, dont le choix revient à la majorité, après le passage en commission, pour tenir compte des remarques.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

25. Ecole Nationale de Musique, de Danse et d'Art Dramatique – Approbation du projet d'établissement 2005-2008

Rapporteur : Gilles BOURMAUD

Il est proposé au conseil d'approuver le projet d'établissement de l'Ecole Nationale de Musique, de Danse et d'Art Dramatique pour la période 2005-2008, qui définit trois rôles prioritaires :

- un lieu de formation d'enseignement artistique,
- un lieu ouvert sur la ville et le monde,
- un lieu de rencontres et de partenariats artistiques.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

26. Approbation des tarifs de l'École Nationale de Musique, de Danse et d'Art Dramatique pour l'année scolaire 2005-2006

Rapporteur : Gilles BOURMAUD

Il est proposé de réviser les tarifs de l'ENMDAD pour l'année scolaire 2005-2006, avec :

- la création de 3 tranches supplémentaires pour les élèves yonnais inscrits dans un parcours pédagogique complet en musique, danse ou théâtre ;
- la création d'un tarif spécifique pour les élèves inscrits en classe à horaire aménagé ;
- la création d'un tarif unique pour les élèves inscrits en éveil musical, chorale, chœur ou fanfare, sauf pour les élèves s'engageant à participer à cinq manifestations patriotiques qui restent exonérés ;
- une exonération d'un tiers du montant de l'inscription pour toute inscription enregistrée à partir du mois de janvier de l'année scolaire en cours.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

27. Approbation des tarifs de l'école municipale d'art – Année scolaire 2005-2006

Rapporteur : Gilles BOURMAUD

L'école d'art propose une formation aux pratiques plastiques ouverte à tous les publics, dispensée sous forme de cours ou d'ateliers. Il est proposé au conseil de réviser les tarifs d'inscription pour l'année scolaire 2005-2006. De plus, il est proposé d'intégrer les frais de dossier aux frais d'inscription et de faire bénéficier les jeunes de moins de 25 ans d'un tarif spécifique jusque là réservé au moins de 18 ans.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

28. Contrat d'objectifs entre la Ville et l'association « Jeunesses Musicales de France » de La Roche-sur-Yon et du Pays Yonnais

Rapporteur : Gilles BOURMAUD

La convention entre la Ville et l'association des JMF de La Roche-sur-Yon et du Pays Yonnais est arrivée à échéance. La Ville souhaite conclure un nouveau contrat d'objectifs avec l'association. Cette convention vise à mettre à la disposition de l'association les moyens matériels et financiers nécessaires à la promotion des pratiques musicales des jeunes. Elle est conclue pour une période de 4 ans.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

29. Contrat d'objectifs entre la Ville et l'association « Art Vivant »

Rapporteur : Gilles BOURMAUD

Il est proposé au conseil municipal d'approuver une convention d'objectifs d'une durée de 3 ans et demi avec l'association « Art Vivant » qui a pour objet de favoriser la rencontre entre les œuvres des artistes ou créateurs d'art et un large public. La Ville, au travers de cette convention, met à disposition de l'association les locaux situés rue du Vieux Marché afin d'offrir un espace d'exposition aux artistes, et aux artistes locaux en particulier.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

30. Contrat d'objectifs entre la Ville et l'association « Chants Sons »

Rapporteur : Gilles BOURMAUD

L'association « Chants Sons » a pour objectif de promouvoir et défendre la chanson, et la chanson française en particulier. Au travers de cette convention d'objectifs, la Ville de La Roche-sur-Yon

soutien les activités de l'association et notamment les spectacles organisés dans les lieux privés et de proximité, les animations en milieu scolaire et les spectacles en direction des publics empêchés. Il est proposé au conseil d'approuver un contrat d'objectifs entre la Ville et l'association destiné à conforter son action, pour une durée de 4 ans.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

31. Attribution de subventions à diverses associations culturelles

Rapporteur :

Les projets de développement de certaines associations culturelles n'ont pu être pris en compte dans le cadre du budget voté le 30 mars 2005.

Il est donc proposé au conseil d'attribuer les subventions suivantes :

- 150 € à la Cie « A t'ché fêtes »,
- 180 € à la Cie 'Les arts Oloïm Masché »,
- 170 € à la Cie « Le pont des arts »,
- 2 000 € à la Cie « L'Oiseau Naïf ».

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Suspension de séance : 20 h 00

Reprise de la séance : 20 h 15

32. Rencontres internationales « Latitudes, Amitié entre les peuples » - Modalités d'organisation

Rapporteur : Danièle HILLIER

Depuis 1998, la Ville de La Roche-sur-Yon organise une manifestation, les « Latitudes », invitant l'ensemble de ses villes partenaires étrangères pour un temps convivial et de réflexion autour d'une problématique de société. Cette année, les Latitudes s'unissent à la Fête contre le racisme pour une manifestation unique qui se tiendra les 3 et 4 juin 2005.

« Latitudes, Amitié entre les peuples » s'articulera autour de débats sur différentes problématiques du racisme pour lesquels les représentants des villes partenaires étrangères de La Roche-sur-Yon apporteront leurs témoignages. Les délégations étrangères sont invitées du jeudi 2 juin au lundi 6 juin 2005. Il sera fait appel à des experts et des animateurs professionnels pour la tenue des débats du vendredi après-midi 3 juin et du samedi 4 juin. Des animations festives seront également proposées au public pendant les deux jours de la manifestation.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le déroulement et l'organisation de cette manifestation, la prise en charge financière pour le transport, l'hébergement, la restauration des délégations étrangères et tous les frais relatifs aux prestations des intervenants lors des Latitudes.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

33. Dispositifs de bourses « Ulysse » et « Découverte Europe » - Critères d'attribution

Rapporteur : Danièle HILLIER

Dans le cadre de son action internationale, la Ville de La Roche-sur-Yon a mis en place deux dispositifs financiers d'aide à la réalisation de projets de jeunes à l'étranger :

- la bourse « Ulysse » (créée en 2002) : projets réalisés dans le monde entier ;
- la bourse « Découverte Europe » (créée en 2004) : projets réalisés dans au moins deux pays d'Europe hors de la France et membres ou non de l'Union Européenne.

Les bourses sont attribuées individuellement à des jeunes de 16 à 30 ans. Ces jeunes doivent résider à La Roche-sur-Yon ou en Pays Yonnais de manière permanente ou dans le cadre de leurs études. Pour bénéficier des bourses, ils doivent monter des projets de découverte culturelle ou de solidarité internationale hors des cadres scolaires et institutionnels. Ces projets leur permettent de partir, en Europe ou dans le monde entier, en petits groupes autonomes (de 3 à 7 personnes maximum).

L'objectif de ces deux dispositifs financiers est d'aider à la mobilité internationale des jeunes en Europe et dans le reste du monde. Les deux bourses, de par leur objet, permettent l'émergence d'une citoyenneté européenne et internationale chez les jeunes Yonnais, en même temps qu'elles favorisent leur insertion sociale dans le monde.

Une restitution publique est obligatoire au retour des jeunes et contribue à l'animation urbaine de La Roche-sur-Yon et à l'éducation au développement des citoyens.

Le conseil est donc appelé à approuver ces dispositifs et à fixer l'enveloppe financière qui y sera consacrée en 2005, à savoir :

- 6 000 € pour la bourse « Ulysse »,
- 3 000 € pour la bourse « Découverte Europe ».

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

34. Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association AIR

Rapporteur : Danièle HILLIER

Dans le cadre du soutien apporté par la Ville aux initiatives internationales des associations et des institutions éducatives, il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association AIR (association des étudiants de l'IUT de La Roche-sur-Yon) afin de participer au financement du déplacement d'un de ses membres à Drummondville dont l'objectif est de redynamiser les échanges avec le Cegep (équivalent du lycée) de Drummondville.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

35. Création du centre socioculturel à Costache Negri – Mission de suivi

Rapporteur : Fabrice ORDONNEAU

Une mission de suivi de la mise en place du centre socioculturel de Costache Negri (Roumanie) s'est tenue du 19 au 23 février 2005. La délégation technique s'est rendue en Roumanie afin de procéder, conformément à la convention de partenariat signée entre les communes, au suivi des travaux de construction du bâtiment (par un technicien de la Ville de La Roche-sur-Yon) et aider à la mise en place du projet social de la structure et du partenariat avec la Maison de quartier de la Vallée Verte (par une employée de l'ACYAQ, animatrice enfance-famille à la Maison de quartier de la Vallée Verte). Un agent de la direction des relations internationales de la Ville de La Roche-sur-Yon a également participé à cette mission afin de poursuivre l'ensemble des projets de coopération en cours avec la commune roumaine (éducation, développement urbain, santé, social et culturel).

Une deuxième délégation, composée de 3 élus, d'un agent municipal et d'un représentant de la maison de quartier de la Vallée Verte, se rendra à Costache Negri du 19 au 22 mai pour l'inauguration de ce centre

Il est proposé au conseil municipal de prendre acte du bilan de ce déplacement et autoriser la prise en charge des frais de déplacement de ces délégations.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

36. 25^{ème} anniversaire du jumelage à Coleraine

Rapporteur : Fabrice ORDONNEAU

A l'invitation du Borough Council de Coleraine, une délégation de La Roche-sur-Yon a participé, en Irlande du Nord, aux célébrations du 25^{ème} anniversaire du jumelage entre les deux villes du 28 avril au 1^{er} mai 2005. La délégation était composée de Mme Danièle HILLIER, adjointe au maire déléguée à la citoyenneté et à l'action internationale, M. Fabrice ORDONNEAU, conseiller municipal délégué aux relations internationales, Mme Hélène CREPEAU, chargée de mission aux relations internationales à la Ville de La Roche-sur-Yon.

Il est proposé au conseil municipal de prendre acte du bilan de ce déplacement et autoriser la prise en charge des frais de déplacement de cette délégation.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

37. Renouveau du conseil des sages – Année 2005

Rapporteur : Danièle HILLIER

Le conseil des sages est composé de 60 membres dont la durée du mandat est de trois ans. Il est renouvelable par tiers chaque année. Il est demandé au conseil municipal de désigner les membres du conseil des sages qui sera mis en place à partir du 27 juin 2005.

La liste des sages est jointe au présent document (annexe n° 2).

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

38. Désignation de représentants de la Ville et du conseil des sages au sein de la Fédération des Villes et Conseils de Sages

Rapporteur : Danièle HILLIER

La Fédération des Villes et Conseils de Sages remplace la Fédération des Villes Sages.

Conformément aux statuts de la Fédération, le conseil est appelé à désigner comme représentants de la Ville au sein de cette instance :

- Pierre REGNAULT, élu - titulaire
- Danièle HILLIER, élue - suppléante
- Jean-Claude CONSTANT et Alain LAURENT, représentants du conseil des sages.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

39. Attribution d'une subvention à l'Amicale du conseil des sages

Rapporteur : Danièle HILLIER

Il est demandé au conseil municipal d'accorder à l'Amicale du conseil des sages une subvention exceptionnelle de 800 € destinée à financer les représentations extérieures du conseil des sages pour l'année 2005.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

40. Groupe scolaire public Les Pyramides – Extension et réhabilitation des locaux – Approbation du programme – Demande de subventions

Rapporteur : Patricia CEREJO

Le groupe scolaire public Les Pyramides nécessite des travaux d'extension et de réhabilitation car sa conception ne correspond plus aux besoins pédagogiques de notre époque et les conditions d'accueil de l'ensemble de la communauté éducative méritent d'être améliorées.

A l'occasion de la célébration des trente ans de ce groupe scolaire, le 22 mars 2002, il a été proposé de lancer une réflexion sur cet équipement. Cette réflexion a été menée en concertation avec les différents partenaires de la communauté éducative et permettra d'améliorer les conditions d'accueil des enfants, les conditions d'enseignement, les conditions d'accueil des parents, les conditions de travail du personnel municipal, la circulation au sein du groupe scolaire, et de rénover la salle de restauration scolaire.

Le programme prévoit une extension des bâtiments de l'ordre de 700 m² et des transformations intérieures des locaux portant sur 800 m² environ. L'opération est estimée à 2 200 000 € TTC.

Il est proposé au conseil :

- d'approuver le programme des travaux,
- d'approuver le processus selon lequel l'ouvrage sera réalisé,
- de solliciter des subventions auprès des différents partenaires.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Monsieur le Maire souligne l'importance de ce dossier, élaboré en concertation avec les différents partenaires (parents, enseignants...). Pour le quartier des Pyramides, il constitue également un élément stratégique.

41. Adhésion à l'association internationale des villes éducatrices

Rapporteur : Patricia CEREJO

Depuis 1999, la Ville adhère au réseau des villes éducatrices, lequel se réfère dans ses statuts à la charte internationale des villes éducatrices. L'association internationale (l'AIVE) regroupe toutes les villes développant dans leur projet municipal le principe de cette charte. Au sein du comité exécutif de l'association internationale des villes éducatrices, le réseau français est reconnu comme réseau territorial de l'AIVE.

Lors de son assemblée générale du 28 juin 2004, le réseau français des villes éducatrices s'est prononcé pour une affiliation conjointe des villes françaises au réseau français des villes éducatrices et à l'association internationale des villes éducatrices, étant entendu que le réseau français reversera globalement l'ensemble des cotisations des villes françaises à l'association internationale. Pour l'année 2005, l'affiliation conjointe à ces deux associations pour les villes dont la population se situe entre 50 000 et 100 000 habitants s'élève à 250 €.

Il est proposé au conseil d'approuver l'adhésion de la Ville à l'association internationale des villes éducatrices et de désigner Patricia CEREIJO, adjointe à la formation initiale, professionnelle et continue, pour représenter la Ville au sein de ces deux associations.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

42. Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Assos'instit

Rapporteur : Patricia CEREIJO

L'association initialement dénommée « foyer socio-éducatif de l'IUFM des Pays de la Loire, centre de la Vendée » a, lors de son assemblée générale du 14 septembre 2004, décidé de changer de nom pour devenir l'Assos'instit et procédé à des modifications statutaires.

L'association a souhaité, pour l'année scolaire 2004-2005, organiser un voyage pédagogique à Paris du 24 au 27 juin 2005, lequel concernera trente étudiants et professeurs des écoles stagiaires. Ce voyage a pour objectif :

- de prolonger et d'illustrer les enseignements didactiques et pédagogiques dispensés à l'IUFM ;
- de découvrir les expositions et les ressources pédagogiques de quelques musées et sites parisiens destinés aux élèves de l'école primaire ;
- de développer un partage de connaissances en mettant en avant les spécialités de chacun ;
- d'organiser un projet de l'idée à la réalisation et de vivre une expérience de groupe.

Le coût du projet est estimé à 6 690 euros. Divers partenaires sont également sollicités pour une participation financière.

Il est proposé au conseil d'attribuer une subvention de 150 € à cette association pour la réalisation de ce projet.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

43. Contrat Etat-Région 2000-2006 – Action n° 15 relative au programme de recherche sur les biocapteurs luminescents – Avenant à la convention d'exécution

Rapporteur : Patricia CEREIJO

Par délibération en date du 27 juin 2001, le conseil municipal a apporté son soutien financier au programme de recherche relatif aux biocapteurs luminescents figurant au contrat Etat-Région 2000-2006 (action n° 15) en approuvant la conclusion d'une convention d'exécution entre l'Etat, la Région des Pays de la Loire, l'Université de Nantes, l'Université du Mans, le Département de la Vendée et la Ville de La Roche-sur-Yon.

L'objectif de ce programme de recherche appliquée aux biotechnologies concerne la conception de biocapteurs luminescents destinés à détecter des substances toxiques dans l'environnement ou des substances pathogènes dans les produits agro-alimentaires.

Ce programme de recherche a fait l'objet d'une évaluation dans le cadre du programme Etat-Région laquelle a abouti à la rédaction d'un avenant à la convention d'exécution signée le 16 novembre 2001. Cet avenant ne modifie pas la participation financière de la Ville initialement prévue, à savoir 114 335 € pour la période 2001-2005 à raison de 22 867 € par année. Les crédits ont d'ailleurs été prévus au BP 2005 de la Ville. Il concerne une répartition différente dans le temps des participations de l'Etat et de la Région.

Il est proposé au conseil d'approuver le projet d'avenant à la convention d'exécution.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

44. Attribution de subventions exceptionnelles à des associations sportives

Rapporteur : Yves ROULEAU

Plusieurs clubs ont sollicité la Ville pour un soutien financier à l'occasion de manifestations dont ils n'avaient pas connaissance lors du dépôt de leur demande de subvention en octobre 2004.

Il est donc proposé au conseil d'attribuer les subventions exceptionnelles suivantes :

- 200 € à la section Sport Adapté de Tennis de Table, pour l'organisation d'un championnat régional de Sport Adapté de Tennis de Table le 12 mars dernier ;
- 3 000 € au Judo Club Yonnais, pour l'organisation de son 2^{ème} tournoi international par équipes, juniors, le dimanche 30 mai 2005 (participation envisagée de Tizi Ouzou et d'une délégation japonaise) ;

- 2 400 € au Gymnastique Club La Roche-sur-Yon, pour la participation de plusieurs équipes du club au Championnat de France par équipes, division fédérale B, à un critérium à Clermont-Ferrand les 13 et 14 mai 2005 et aux Championnats de France individuels, du 10 au 12 juin 2005 à Châlon-en-Champagne ;
- 300 € au Véloce Club Yonnais, pour l'organisation d'une course cycliste « La Vendée Sud Bocage » prévue le dimanche 10 juillet 2005 et dont l'arrivée se fera sur le vélodrome du stade Henri Desgrange ;
- 1 100 € à La Roche-sur-Yon Natation, pour la participation de plusieurs nageurs au Championnat de France à Nancy, du 13 au 17 avril 2005, au cours duquel Marion BLANCHARD a terminé 3^{ème} du 200 m dos.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

45. Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association "Collectif Droits des femmes 85"

Rapporteur : Lisiane GUIBERT

Cette association se consacre à la conduite d'actions se rapportant au droit des femmes. Il est proposé au conseil de verser 500 € pour son fonctionnement.

A. LAPORTE demande quelques précisions :

« De quelle association parlons-nous ? A priori, une intitulée « COLLECTIF DROITS DES FEMMES » déclarée au Journal Officiel le 10 mars 2005. Mais il existe un « COLLECTIF DROITS DES FEMMES : FERMEZ ARIANE ».

S'agit-il seulement d'une confusion des genres... ?

Pourriez-vous nous indiquer de quelle association il s'agit et ensuite nous livrer quels sont les buts culturels de cette association puisque cette demande de subvention a été présentée à la commission n° 4 du 10 mai dernier sous la rubrique « Culture » ? »

Monsieur le Maire confirme que le nom précis de l'association est « Collectif droits des femmes 85 », association reconnue pour son travail important en faveur des droits des femmes en Vendée.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Ne prennent pas part au vote : C. PERRET, P. CEREIJO.

46. Approbation de la modification n° 4 du plan d'occupation des sols

Rapporteur : Joël SOULARD

Par arrêté municipal en date du 1^{er} février 2005, Monsieur le Maire a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de modification n° 4 du Plan d'Occupation des Sols portant sur :

- l'ouverture à l'urbanisation d'un territoire sur le secteur du Coteau,
- l'ouverture à l'urbanisation du secteur Acti-Est ParcEco 85,
- la modification réglementaire de l'article 1 NA 10.

L'enquête publique s'est déroulée du 21 février au 23 mars 2005 inclus. Le commissaire-enquêteur, au travers de son rapport et de ses conclusions motivées remis le 10 avril 2005, a émis un avis favorable sur ce projet.

Le conseil municipal est appelé à approuver la modification n° 4 du Plan d'Occupation des Sols.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

47. Acquisition de terrains – Future zone d'activités « Belle Place 3 »

Rapporteur : Joël SOULARD

Le conseil municipal est appelé à approuver les acquisitions de terrains, préalables à l'aménagement de la future zone d'activités de « Belle Place 3 », selon le détail suivant :

PROPRIETES	CONTENANCE	PRIX DE VENTE EN EUROS
Mademoiselle TEILLET	19 a 05 ca 51 a 12 ca	18 188,06
Consorts GAUTIER	74 a 04 ca 1 ha 08 a 02 ca 64 a 59 ca	62 792,36

Madame Brigitte ROUSSEAU	3 ha 02 a 10 ca	76 566,14
Consorts MARIONNEAU	1 ha 87 a 58 ca	48 319,37
TOTAL	8 ha 06 a 50 ca	205 865,93

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

48. Acquisition d'un immeuble à Mme RENAUDEAU – Rue de la Vieille Horloge

Rapporteur : Joël SOULARD

Le conseil municipal est appelé à décider de l'acquisition d'une maison d'habitation appartenant à Mme RENAUDEAU, située place de la Vieille Horloge. Cette opération vise, à terme, à favoriser la réalisation d'un projet d'aménagement urbain dans le quartier historique de la ville. Le prix de l'acquisition est fixé à 140 000 euros net vendeur, auxquels s'ajoutent les honoraires de négociation pour le Cabinet SIONNEAU de 9 800 euros.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

49. Acquisition d'un terrain à la SCI Yonnaise – Rond-point de l'hôpital

Rapporteur : Joël SOULARD

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur la régularisation de l'acquisition gratuite d'un terrain de 51 m² appartenant à la SCI Yonnaise, qui a été incorporé de fait dans l'assiette du rond-point de l'hôpital lors de la construction de cet ouvrage.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

50. Acquisition d'un terrain à Mlle GIRAUDEAU – Village de La Guibretière

Rapporteur : Joël SOULARD

Conformément au plan de zonage d'assainissement datant de 2001 et afin d'assurer l'assainissement collectif au niveau des habitations du village de La Guibretière, la Ville de La Roche-sur-Yon réalise des travaux dans ce secteur relatifs à l'assainissement des eaux usées (réseau et station d'épuration), aux eaux pluviales, à l'eau potable et à la sécurité incendie.

La réalisation de ces travaux nécessite l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée ZH 73p, d'une superficie d'environ 463 m², au prix de 13 545 €, auprès de Mademoiselle GIRAUDEAU afin de pouvoir réaliser la bache de stockage des eaux pour assurer la défense incendie de ce village.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

51. Acquisition d'un terrain au Centre Hospitalier Spécialisé – Rue Georges Mazurelle

Rapporteur : Joël SOULARD

Dans le cadre de l'aménagement de la rue Georges Mazurelle, la Ville souhaite acquérir une parcelle appartenant au Centre Hospitalier Spécialisé, afin de pouvoir réaliser un « tourne à gauche » au niveau du chemin des Alisiers et un cheminement piétons le long de la rue Georges Mazurelle, entre l'entrée du CHS et le Chemin des Alisiers.

Il est donc proposé au conseil d'approuver l'acquisition d'une parcelle de 976 m² au prix de 9,20 €/m² net vendeur.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

52. Echange foncier entre la Ville et l'Union des organisations islamiques de France – Rue Pierre Bacqua – Rue Général Larminat

Rapporteur : Joël SOULARD

Le conseil municipal est appelé à approuver l'échange de terrains à intervenir entre l'Union des organisations islamiques de France et la Ville. Cette association se propose de construire un centre culturel et cultuel pour les musulmans de Vendée, rue Bacqua (terrain de 2 442 m²). La Ville récupère en réserve foncière le terrain à bâtir appartenant à cette association, rue Général Larminat, sur lequel cette dernière souhaitait initialement réaliser ce projet (terrain de 1 358 m²). Cet échange s'effectuera sans soulte de part et d'autre.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Monsieur le Maire indique que ce projet d'équipement a fait l'objet d'une concertation. Un engagement avait été pris par J. AUXIETTE et lui-même. Il est aujourd'hui respecté.

53. Modification de domanialité – Lancement d'enquêtes publiques – Classement dans le domaine public de diverses parcelles et déclassement d'un délaissé de domaine public

Rapporteur : Joël SOULARD

Le conseil est appelé à autoriser Monsieur le Maire à lancer les enquêtes publiques préalables :

- au classement dans le domaine public
 - d'une parcelle de 70 m² située rue Birotheau Laymonnière ;
 - de voies et espaces communs des lotissements :
 - Le Clos de la Bergerie, rue Birotheau Laymonnière,
 - Résidence Valmont, impasse Henri Galipaud,
 - Le Guyon, rue Joseph Legentilhomme,
 - Le Champ du Moulin 2, rue René Loué.
- au déclassement d'un délaissé de domaine public de 105 m² rue Emile Baumann.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

54. Modification de domanialité – Déclassement, après enquête publique, d'un délaissé de voirie rue Watt, ZAC de Belle Place

Rapporteur : Joël SOULARD

Il est proposé au conseil municipal, suite à la demande de la SCI BLEU MARINE, de se prononcer sur le déclassement d'un délaissé de voirie, d'une contenance de 73 m², situé devant le n° 10 de la rue Watt, ZAC de Belle Place, sous réserve de l'avis favorable du commissaire enquêteur, suite à l'enquête publique qui a lieu du 2 au 18 mai 2005.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

55. Mise à disposition de la Ville, par voie de convention de servitude, d'un emplacement pour l'implantation d'ouvrages de signalétique sur la propriété de M. et Mme ARMOUET Jean-Paul – Rue Bunsen – Zone Acti-Sud Belle Place

Rapporteur : Monique RODDE

Dans le cadre de la requalification des zones d'activités, la Ville est amenée, pour des raisons de sécurité et de lisibilité de l'information, à implanter un totem de signalisation et un panneau point-information sur la propriété de Monsieur et Madame ARMOUET Jean-Paul, rue Bunsen, zone « Acti-Sud Belle Place ».

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la conclusion d'une convention de servitude portant sur la mise à disposition de la Ville d'un emplacement sur la propriété de Monsieur et Madame ARMOUET, cadastrée CK n° 109, rue Bunsen, zone Acti-Sud Belle Place.

L'établissement de cette servitude ne donnera pas lieu au versement d'une indemnité au profit du propriétaire.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

56. ParcEco 85 – Aménagement de sécurité et d'accès – Carrefour entre la RD 248 et la RD 2948 – Convention entre la Société des Autoroutes du Sud de la France, le Département de la Vendée et la Ville

Rapporteur : Michel NARIOO

Pour des raisons de sécurité routière et d'amélioration de la desserte de la future zone d'activité ParcEco 85, la Société des Autoroutes du Sud de la France, le Département de la Vendée et la Ville de La Roche-sur-Yon ont décidé de réaliser un giratoire à l'intersection de la RD 248 et de la RD 2948 (cette dernière voie fera l'objet prochainement d'un déclassement de la voirie départementale et d'un

classement en voirie communale). Cette réalisation, financée à parts égales par les parties, est chiffrée aux environs de 270 000 € sur la base des études du Bureau SCETAUTOROUTE, maître d'œuvre sur l'A 87.

Le conseil municipal est appelé à autoriser la signature d'une convention de partenariat pour la réalisation de cette opération.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

57. ParcEco 85 – Création d'une canalisation de refoulement des eaux usées – Convention de servitude de passage sur la propriété des consorts BOUDAUD lieudit « L'Herbaude »

Rapporteur : Charles BOURGOIN

Afin de desservir la future zone d'activité ParcEco 85, la création d'une canalisation de refoulement des eaux usées de diamètre 125 mm est nécessaire. Cette canalisation permet de relier la zone d'activité de ParcEco 85 au réseau d'assainissement des eaux usées de La Riallée. Elle sera implantée le long de la route départementale en fond de fossé sauf dans la partie basse du projet en se rapprochant de la rivière La Riallée. A ce niveau, la canalisation doit pénétrer sur la propriété des consorts BOUDAUD, pour rejoindre la canalisation d'eaux usées de la Vallée de La Riallée.

Le conseil est appelé à approuver la constitution d'une servitude de passage pour une canalisation de refoulement des eaux usées sur une parcelle appartenant aux consorts BOUDAUD, et à accepter le versement d'une indemnité de 300 euros à leur profit.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

58. ParcEco 85 – Prévégétalisation – Procédure d'appel d'offres – Autorisation de signature du marché

Rapporteur : Marie-Noëlle MANDIN

Dans le cadre de la prévégétalisation de la future zone d'activités ParcEco 85, la Ville envisage d'effectuer les travaux suivants :

- nettoyage des haies bocagères existantes,
- abattage des arbres morts ou dépérissants,
- préparation du sol pour plantation,
- plantation de nouvelles haies et engazonnement.

Pour la réalisation de ces travaux, une procédure d'appel d'offres ouvert a été réalisée. La commission d'appel d'offres, lors de sa séance du 29 avril 2005, a retenu la SARL CHUPIN ESPACES VERTS, 49230 Montfaucon, pour un montant total de 153 013,23 € HT soit 183 003,82 € TTC.

Le conseil est appelé à autoriser la signature de ce marché.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

59. Réhabilitation de réseaux eaux usées et eaux pluviales des rues Boileau et Bacqua – Programme 2005 – Procédure d'appel d'offres – Autorisation de signature des marchés

Rapporteur : Charles BOURGOIN

Afin de s'assurer de l'état de fonctionnement des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales, la Ville de La Roche-sur-Yon a réalisé une inspection caméra de ses réseaux. Celle-ci a montré la nécessité d'engager des travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement des eaux usées et pluviales ainsi qu'une reprise de voirie rue Boileau et rue Bacqua.

Une procédure d'appel d'offres pour la réalisation des travaux d'assainissement pour les eaux usées et les eaux pluviales a donc été lancée. Les travaux pour la rue Boileau sont situés entre la rue du Maréchal Foch et la rue Gouvion.

Ce marché comprend trois lots :

- lot 1 – Assainissement rue Boileau
- lot 2 – Voirie rue Boileau
- lot 3 – Assainissement et voirie rue Bacqua

La commission d'appel d'offres du 15 avril 2005 a attribué le marché de travaux à :

- l'entreprise SEDEP pour le lot 1 pour un montant de 49 345 euros HT soit 59 016,62 euros TTC, et le lot 2 pour un montant de 62 147 euros HT soit 74 327,81 euros TTC ;
- l'entreprise SYOTRA pour le lot 3 pour un montant de 198 745 euros HT soit 237 699,02 euros TTC.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

60. Construction d'un giratoire rue Romanet - Procédure d'appel d'offres - Autorisation de signature du marché

Rapporteur : Michel NARIOO

La Ville va entreprendre la construction d'un giratoire rue Romanet pour sécuriser l'accès à l'établissement Notre-Dame du Roc et réduire la vitesse dans cette rue.

Une procédure d'appel d'offres a été lancée pour ces travaux. La commission d'appel d'offres, dans sa séance du 22 avril 2005, a retenu l'entreprise EUROVIA pour un montant de 110 970,30 € HT soit 132 720,48 € TTC.

Le conseil est appelé à autoriser la signature de ce marché.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

61. Fourniture de produits de voirie – Procédure d'appel d'offres – Autorisation de signature du marché

Rapporteur : Michel NARIOO

La Ville a lancé une procédure d'appel d'offres sous forme de marchés à bons de commande relative à la fourniture de produits de voirie, comprenant 5 lots :

	Montants mini	Montants maxi
1 – Fonte de voirie	10 000 €	40 000 €
2 – Bordures	4 000 €	16 000 €
3 – Canalisations béton	7 000 €	28 000 €
4 – Fournitures PVC	6 000 €	24 000 €
5 – Divers	5 000 €	20 000 €

La commission d'appel d'offres dans sa séance du 15 avril 2005 a retenu la Société Muretaine de Fonderie et de Mécanique pour le lot n° 1 ; les autres lots ayant été déclarés infructueux.

Le conseil municipal est appelé à prendre acte de la procédure et à autoriser Monsieur le Maire à signer le marché indiqué.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

62. Travaux d'aménagement, de grosses réparations et d'entretien des bâtiments communaux – Procédure d'appel d'offres – Autorisation de signature des marchés

Rapporteur : Joël SOULARD

Le conseil est appelé à approuver la signature des marchés à bons de commande relatifs aux travaux d'aménagement, de grosses réparations ou d'entretien des bâtiments communaux. La commission d'appel d'offres réunie le 22 avril 2005 a retenu les entreprises suivantes pour les montants indiqués :

LOT N°	DESIGNATION DU LOT	ENTREPRISES	MONTANT MINI	MONTANT MAXI
1	GROS OEUVRE	Elie LAURENT (La Roche-sur-Yon)	20 000,00	80 000,00
2	PLATRERIE CLOISONS DOUBLAGE	Infructueux	7 000,00	28 000,00
3	MENUISERIES BOIS ET PVC VITRERIE – STORES			
	Quartier Est	JAUD (Les Essarts)	20 000,00	80 000,00
	Quartier Ouest	Infructueux	20 000,00	80 000,00
4	MENUISERIE ALU	MENUISERIES BERTRAND (Luçon)	15 000,00	60 000,00

5	METALLERIE	M.G.M.I. (La Roche-sur-Yon)	15 000,00	60 000,00
6	CARRELAGE – ZINGUERIE	Infructueux	15 000,00	60 000,00
7	ETANCHEITE	SOPREMA (Carquefou)	3 000,00	12 000,00
8	PLAFONDS SUSPENDUS	TECHNI-PLAFONDS (Mortagne sur Sèvre)	10 000,00	40 000,00
9	PEINTURE			
	Quartier Est	SOREPE (La Roche-sur-Yon)	20 000,00	80 000,00
	Quartier Sud	TOUZE (Château d'Olonne)	20 000,00	80 000,00
	Quartier Nord	P.P.R.V. (La Roche-sur-Yon)	20 000,00	80 000,00
10	CARRELAGE FAIENCE	BRUNET (Luçon)	6 000,00	24 000,00
11	REVETEMENTS DE SOL SOUPLES	CALANDREAU (Chantonnay)	15 000,00	60 000,00
12	PLOMBERIE SANITAIRE – CHAUFFAGE - VMC	Infructueux	15 000,00	60 000,00
13	ELECTRICITE – COURANT FAIBLE			
	Quartier Est	MAINGUY (La Roche-sur-Yon)	25 000,00	100 000,00
	Quartier Sud	INEO ATLANTIQUE (La Roche-sur-Yon)	25 000,00	100 000,00
	Quartier Nord	B.L.I. (La Chaize le Vicomte)	25 000,00	100 000,00
14	STORES RIDEAUX	AMT Technostor (La Roche-sur-Yon)	7 000,00	28 000,00

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

**63. Aménagement de la place Pierre Bonin – Procédure d'appel d'offres –
Autorisation de signature des marchés**

Rapporteur : Joël SOULARD

La Ville se propose d'effectuer des travaux d'aménagement sur l'ensemble du périmètre de la place Bonin et de la zone située sur la rue Roger Salengro, au droit de la place. Ces travaux comprennent :

- la création d'un parvis autour de l'église,
- le déplacement des parkings devant la poste,
- l'aménagement simplifié du jardin du presbytère,
- la création d'une zone 30 au droit de la place intégrant des traversées sécurisées,
- l'enfouissement et la remise en état des réseaux et l'éclairage de l'ensemble du projet.

Pour la réalisation de ces travaux, une procédure d'appel d'offres ouvert a été réalisée. La commission d'appel d'offres du 29 avril 2005 a retenu les entreprises suivantes :

- lot 1, Voirie et réseaux divers : SEDEP, Aizenay (85), pour un montant total de 161 712,10 € HT soit 193 407,67 € TTC.
- lot 2, Béton, pavages et mobilier : SUD OUEST PAVAGE, Eysines (33), pour un montant total de 199 474,50 € HT soit 238 571,50 € TTC.
- lot 3, Espaces verts : EDIPARC EDIFLORE, Tinquieux (51), pour un montant total de 26 722,40 € HT soit 31 959,99 € TTC.

Le conseil municipal est appelé à autoriser la signature des marchés correspondants.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

64. Dépôt de diverses demandes d'autorisation d'urbanisme

Rapporteur : Joël SOULARD

GROUPE SCOLAIRE PUBLIC LEONCE GLUARD – CREATION DE PORTES EXTERIEURES POUR LES CLASSES DE MATERNELLE

Des travaux de rénovation des revêtements intérieurs seront réalisés dans les locaux de la maternelle.

A cette occasion, il est prévu d'ouvrir dans chaque classe une porte donnant sur la cour de récréation. Cette modification nécessite le dépôt d'une déclaration de travaux.

PRESBYTERE DE ST ANDRE D'ORNAY – TRAVAUX DE RENOVATION

Les travaux portent sur la création d'une rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite, sur le remplacement des menuiseries extérieures et de la toiture, sur la réfection des enduits. A l'intérieur, des locaux pour la paroisse (accueil, secrétariat, bureau) au rez-de-chaussée, un logement pour le prêtre à l'étage seront aménagés. Ces travaux nécessitent le dépôt d'une déclaration de travaux.

IMPLANTATION D'UN BUREAU D'ACCUEIL ET DE SURVEILLANCE A L'ENTREE DU SITE DES TERRES NOIRES

La surveillance du site a fait l'objet depuis 4 ans de l'implantation d'un bâtiment modulaire en location pour abriter l'agent chargé du contrôle de l'accès des véhicules hauts. En 2005, la Ville achète un bâtiment de forme chalet bois d'une surface de 19,5 m² HO qui sera implanté de façon permanente. Cette installation nécessite le dépôt d'une déclaration de travaux.

MAISON DE QUARTIER DE FORGES – EXTENSION ET RENOVATION

Le projet concerne, d'une part, la transformation de la cuisine actuelle en une cuisine de type collectivité, d'autre part, l'agrandissement de la zone d'accueil par la construction de 2 bureaux supplémentaires (37 m² HO).

L'agrandissement de la cuisine se fera en supprimant des locaux de rangement et le labo-photo pour aboutir à une surface de 65 m² comprenant des zones de préparations chaudes et froides, une légumerie, une laverie, des réserves et des sanitaires.

Enfin, une rénovation générale du bâtiment (toiture, menuiseries, revêtements, sanitaires...) est envisagée.

Ce projet fera l'objet d'un dépôt de permis de construire.

DEMOLITION DE BATIMENTS A LA POTINIÈRE

La Ville a acquis des terrains à la Potinière en vue d'assurer la protection environnementale de ce site identifié au titre de la loi paysage. 3 petits bâtiments en mauvais état doivent être démolis.

Ce dossier fera l'objet d'un permis de démolir.

DEMOLITION DE BATIMENTS A LA CLERISSIÈRE

La ferme de la Clérissière, acquise par la Ville pour constituer des réserves foncières, vient d'être libérée par son exploitant. Un hangar et un appentis en mauvais état doivent être démolis.

Ce dossier fera l'objet d'un permis de démolir.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de la délégation accordée par le conseil municipal au titre de l'article L 2122.22 du code général des collectivités locales (annexe 3).

Monsieur le Maire évoque le domaine de la recherche. Deux dossiers sont actuellement développés à La Roche-sur-Yon dans ce domaine : l'un à l'hôpital, l'autre à l'IUT. Suite à une visite du pôle de compétitivité de la côte Atlantique ATLANPÔLE avec des membres d'ORYON et de PARRI 85, **Monsieur le Maire** annonce la demande d'adhésion de la Ville à ce syndicat mixte. Dans la mesure où l'Université de Nantes a des antennes à Saint-Nazaire et à La Roche-sur-Yon, ce réseau va permettre de fédérer les diverses collectivités concernées et de profiter de l'expérience acquise par ATLANPÔLE pour la mettre au service du territoire yonnais.

J. AUXIETTE rappelle que la DATAR a lancé un appel à projets relatif aux pôles de compétitivité. Cette démarche a d'ailleurs des échos au niveau européen. Pour la région des Pays de la Loire, 8 dossiers ont été retenus, notamment :

- un pôle sur les ensembles composites et métalliques (avec des entreprises comme Airbus, Bénéteau, les Chantiers Navals...) à Saint-Herblain ;
- un pôle végétal à Angers ;
- un pôle sur les biothérapies à Nantes ;
- un pôle enfant à Cholet ;
- un pôle consacré au génie civil à Nantes ;
- un pôle multimédia à Nantes et Laval en liaison avec la Bretagne ;
- un pôle sur les industries agroalimentaires qui reste à finaliser.

Cette démarche de pôles de compétitivité a créé une dynamique régionale intéressante car elle regroupe autour d'un même projet des industriels, des centres de recherche et de formation. La Région a donc décidé de généraliser cette démarche dans une logique filière/territoire, avec le soutien de l'Union Européenne. Cela doit permettre de mettre en place une politique de développement économique.

Le Pays Yon et Vie et les 487 entreprises qui s'y trouvent sont concernés. Certaines filières devront être identifiées, notamment avec les outils dont dispose la Ville, comme ORYON.

La Vendée est en retard dans le domaine de la recherche et de la modernisation de son appareil industriel. Or, au vu des évolutions mondiales en matière d'industrie de main d'œuvre, il faut développer cette dimension pour créer des perspectives locales et régionales et faciliter l'accès des PME à la recherche.

Monsieur le Maire se félicite de cette évolution initiée dès que Brandt a connu ses premières difficultés. Cette volonté de développer une stratégie permettant la mise en place d'une plate forme technologique a réuni de nombreuses entreprises vendéennes. La Ville a généré ce mouvement seule. **P. REGNAULT** dénonce d'ailleurs une carence du Conseil Général dans ce domaine.

J. AUXIETTE précise que la Région investira, dès le mois de juin, 6 millions d'euros dans cette opération qui vise à soutenir la recherche développement mais aussi la structuration des filières (coordination des entreprises). L'objectif est également de conquérir de nouveaux marchés y compris à l'international.

Monsieur le Maire souligne le fait que cette stratégie porteuse constitue un travail de longue haleine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.

Le Maire

Pierre REGNAULT